



LES CHŒURS DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

Affiche des C.U.E.
Francois Schuiten

fr.eusing.eu
nl.eusing.eu
en.eusing.eu

Avec le soutien de la



**RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE**

**BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST**

Met de steun van het

Table des matières

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2022	6
LES CHŒURS DE L'UNION EUROPÉENNE	7
L'ENSEMBLE VOCAL DES C.U.E.	7
RÉPERTOIRE DES CHŒURS	8
RÉPERTOIRE DES CHŒURS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 1958-1990	8
RÉPERTOIRE DES CHŒURS DE L'UNION EUROPÉENNE 1990-2022	10
CHEFS AYANT DIRIGÉ LES CHŒURS DE SEPTEMBRE 1990 À FIN 2022	12
ORCHESTRÉS DE SEPTEMBRE 1990 À FIN 2022	13
CLAIRE VANHERENTHALS • Présidente de l'A.I.S.B.L.	14
DIRK DE MOOR • Directeur musical	15
LES CHORISTES	16
AFFICHE DES CHŒURS DE L'UNION EUROPÉENNE	19
QUE DIT LA PRESSE ?	20
FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	24
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	24
CONSEIL D'ADMINISTRATION	24
DIMENSION EUROPÉENNE	25
EXAMEN D'ADMISSION	26
COTISATION ANNUELLE	26
RÉPÉTITIONS	26
SÉMINAIRE ANNUEL DE FORMATION MUSICALE	26
RESPONSABLES DE PUPITRE	27
STATUTS & RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR	27
LE LIEU DE RÉPÉTITIONS	28
ACTIVITÉS ET CONCERTS 2022	29
DU 6 JANVIER AU 30 JANVIER 2022 • PAS DE RÉPÉTITION (COVID-19)	29
31 JANVIER 2022 • REPRISE DES RÉPÉTITIONS	29
19 ET 20 FÉVRIER 2022 • SÉMINAIRE DE FORMATION MUSICALE – REPORTÉ	29
20 MARS 2022 • JOHANNES-PASSION DE BACH - REPORTÉ	29
14 MAI 2022 • JOHANNES-PASSION DE BACH	30
4 ET 5 JUIN 2022 • SÉMINAIRE DE FORMATION MUSICALE – ANNULÉ	36
7 SEPTEMBRE 2022 • CONCERT DE GALA • CARMINA BURANA DE CARL ORFF	36
16 OCTOBRE 2022 • LOBGESANG DE MENDELSSOHN	39
17 NOVEMBRE 2022 • CONCERT CARMINA BURANA DE CARL ORFF	44
4 DÉCEMBRE 2022 • REQUIEM DE MOZART	45
6 DÉCEMBRE 2022 • FUNÉRAILLES DE LIONEL LE GUERN	47
11 DÉCEMBRE 2022 • REQUIEM DE MOZART	48
AGENDA DES ACTIVITÉS 2023	51
CONCLUSIONS	52
Annexe 1 : Statuts	54
Annexe 2 : Règlement d'Ordre Intérieur	58

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2022

Au cours de l'année 2022, les Chœurs de l'Union européenne (CUE) ont repris leur cycle de Concerts de Printemps et d'Automne. Cependant, en raison de la pandémie COVID-19 qui a entraîné la fermeture des salles de concerts et l'interdiction de rassemblements pour des répétitions, certaines activités ont encore été annulées.

Les activités programmées en 2022 étaient les suivantes :

- **7 et 8 mars 2022**

Séminaire annuel de formation musicale à Chaityfontaine - Préparation du Concert de Printemps.
Ce séminaire a été reporté en juin.

- **21 mars 2022**

Concert de Printemps – « Johannes-Passion » de Bach avec l'Ensemble Orchestral de Bruxelles sous la direction de Jacques Vanherenthals.
Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles
Ce concert a été reporté au samedi 14 mai 2022.

- **14 mai 2022**

Concert de Printemps – « Johannes-Passion » de Bach avec l'Ensemble Orchestral de Bruxelles sous la direction de Jacques Vanherenthals.
Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles

- **4 et 5 juin 2022**

Séminaire annuel de formation musicale à Chaityfontaine – annulé et reporté en 2023.

- **7 septembre 2022**

Concert de gala – « Carmina Burana » de Carl Orff avec la Musique Royale des Guides sous la direction d'Yves Segers.
Palais des Beaux-Arts de Bruxelles

- **16 octobre 2022**

Concert d'Automne – « Lobgesang » de Mendelssohn avec l'Ensemble Orchestral de Bruxelles sous la direction de Jacques Vanherenthals. (En première partie « Concerto pour violoncelle » de Saint-Saëns)
Palais des Beaux-Arts de Bruxelles

- **17 novembre 2022**

« Carmina Burana » de Carl Orff avec la Musique Royale des Guides sous la direction d'Yves Segers.
Église Notre-Dame des Dunes à Coxyde.

- **4 décembre 2022**

« Requiem » de Mozart, avec l'Orchestre de Nivelles sous la direction d'Arnaud Giroud.
Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles.

- **11 décembre 2022**

« Requiem » de Mozart, avec l'Orchestre de Nivelles sous la direction d'Arnaud Giroud.
Église Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles.

LES CHŒURS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les C.U.E. ont été fondés en 1958 sous la dénomination *Chœurs des Communautés européennes*.

Walter Hallstein et Etienne Hirsch, respectivement Présidents de la Commission de la CEE et de la Commission européenne de l'Énergie atomique furent les premiers parrains des Chœurs.

En 1993, le Traité de Maastricht transforme la Communauté Économique Européenne (dénommée CEE) en « *Union européenne* » (UE). Les Chœurs modifient alors leur dénomination en « *Chœurs de l'Union européenne* ».

Depuis leur avènement, l'objectif des Chœurs est de perpétuer l'héritage des grands compositeurs classiques et d'utiliser le langage universel qu'est la musique comme trait d'union entre les peuples d'Europe.

Les C.U.E. se composent d'environ quatre-vingts chanteurs provenant de multiples horizons¹. La moitié des chanteurs proviennent de divers pays de l'Union et sont employés dans les Institutions européennes et autres organismes basés à Bruxelles. Les Chœurs s'enorgueillissent d'illustrer à Bruxelles le caractère multinational et multiculturel de la société européenne.



Fréquemment sollicités pour accompagner les grands événements européens, les Chœurs se sont produits dans de nombreuses capitales et villes européennes. Ils y ont interprété les grandes œuvres chorales, du baroque jusqu'à nos contemporains avec de grands orchestres européens et des solistes de renom.

L'ENSEMBLE VOCAL DES C.U.E.



Un ensemble vocal existe au sein des Chœurs de l'Union européenne, lequel est constitué d'un effectif réduit et variable de choristes pour des prestations spécifiques.

Récital à Paimpol (France)

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Cameroun, Égypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Maroc, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Porto-Rico, Royaume-Uni, Roumanie, Rwanda, Slovaquie, Sri Lanka, Suède.

RÉPERTOIRE DES CHŒURS

L'histoire des Chœurs de l'Union européenne est jalonnée de grandes œuvres et de découvertes. Dans le but de faire découvrir ou redécouvrir les travaux des compositeurs, la direction artistique de l'institution n'a de cesse de rechercher les perles cachées de l'histoire de la musique. Le répertoire des Chœurs de l'Union européenne, **la liste de ses Premières au long de ces 60 années**, est un chant d'amour à toutes les traditions musicales européennes et mondiales.

Répertoire des Chœurs des Communautés européennes 1958-1990

Direction : **Jean Jakus**

			Année première exécution
1	Magnificat	VIVALDI	1958
2	Messa di Santa Cecilia	SCARLATTI	1958
3	Johannes-Passion	BACH	1959
4	Caecilia-Messe	HAYDN	1959
5	Carmina Burana	ORFF	1959
6	IX. Sinfonie – Ode an die Freude	BEETHOVEN	1960
7	Johannes-Passion	HÄNDEL	1960
8	Matthäus-Passion	BACH	1960
9	Alexander's Feast	HÄNDEL	1960
10	Chôros n°10 "Rasga o Coração"	VILLA-LOBOS	1960
11	Te Deum	grégorien	1961
12	L'Enfance du Christ	BERLIOZ	1961
13	Gloria	VIVALDI	1961
14	Kantate Nr. 5 "Wo soll ich fliehen hin"	BACH	1961
15	Il Trionfo di Afrodite	ORFF	1961
16	Kantate Nr. 8 "Liebster Gott, wenn werd ich sterben"	BACH	1961
17	Kantate Nr. 106 "Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit"	BACH	1961
18	Kantate Nr. 140 "Wachet auf, ruft uns die Stimme"	BACH	1961
19	Der Mond	ORFF	1962
20	Die Jahreszeiten	HAYDN	1963
21	Ein deutsches Requiem	BRAHMS	1964
22	The Messiah	HÄNDEL	1964
23	Stabat Mater	PERGOLESI	1965
24	Magnificat	SCHÜTZ	1965
25	Die Schöpfung	HAYDN	1965
26	Requiem	MOZART	1965
27	Messe in f-moll	BRUCKNER	1966
28	Orphée et Eurydice	GLÜCK	1966
29	Dettinger Te Deum	HÄNDEL	1968
30	Te Deum	BRUCKNER	1969
31	Weihnachts-Oratorium	BACH	1969
32	Mandu-Cárará	VILLA-LOBOS	1970
33	Alt-Rhapsodie	BRAHMS	1970
34	Krönungs-Messe	MOZART	1971
35	Walpurgisnacht	MENDELSSOHN	1972
36	Nelson Mass	HAYDN	1974
37	Te Deum	CHARPENTIER	1975
38	Messe in d-moll	BRUCKNER	1975
39	Missa Solemnis	BEETHOVEN	1977
40	Laudate Dominum	CORETTE	1979
41	Paukenmesse	HAYDN	1979
42	Trois Liturgies	BERNIER	1980

../..

			Année première exécution
43	Chor-Fantasie	BEETHOVEN	1981
44	Gloria	POULENC	1981
45	Große Messe in c-moll	MOZART	1983
46	Beatus Vir	CHARPENTIER	1984
47	Messe en si mineur	BACH	1987

La majorité de ces œuvres ont été données en concert sous la direction de Jean Jakus, le fondateur des Chœurs et directeur musical de 1958 à 1990.

Répertoire des Chœurs de l'Union européenne 1990-2022

Direction : **Dirk De Moor**

				Année première exécution
GO 1	IX. Sinfonie – Ode an die Freude	BEETHOVEN		1990
GO 2	The Messiah	HANDEL		1990
GO 3	Quo Vadis 2000 ? *	CAPELLETTI		1991
GO 4	Requiem	MOZART		1991
GO 5	Missa Brevis in D	MOZART		1991
GO 6	Eine kleine Freimaurerkantate	MOZART		1991
GO 7	Kantate 73 "Herr, wie du willst, so schicks mit dir"	BACH		1991
GO 8	Te Deum	CHARPENTIER		1991
GO 9	Gloria	POULENC		1991
GO 10	Gloria	VIVALDI		1991
GO 11	Carmina Burana	ORFF		1991
GO 12	Choral-Messe	BRUCKNER		1992
GO 13	Matthäus-Passion	BACH		1993
GO 14	L'Enfance du Christ	BERLIOZ		1993
GO 15	Veni Sancte Spiritus	MOZART		1993
GO 16	Te Deum	MOZART		1993
GO 17	Messe à mon frère Paul	MICHA		1993
GO 18	III. Sinfonie	MAHLER		1994
GO 19	Die Schöpfung	HAYDN		1995
GO 20	Missa Cordis Intus In Anima *	VANHERENTHALS		1995
GO 21	Krönungs-Messe	MOZART		1996
GO 22	Requiem	FAURÉ		1996
GO 23	Requiem in C	CHERUBINI		1997
GO 24	Messe in F-dur	SCHUBERT		1997
GO 25	Deutsche Messe	SCHUBERT		1997
GO 26	Les sept Paroles du Christ sur la Croix	FRANCK		1998
GO 27	Kleine Orgel-Messe	HAYDN		1998
GO 28	Die sieben letzte Worte unseres Erlösers am Kreuze	HAYDN		1999
GO 29	Kantate "In dulci Jubilo"	BUXTEHUDE		1999
GO 30	Kantate 142 "Uns ist ein Kind geboren"	ANONYMUS		1999
GO 31	Oratorio de Noël	SAINT-SAËNS		1999
GO 32	Stabat Mater	HAYDN		2000
GO 33	Kantate "O Haupt voll Blut und Wunden"	MENDELSSOHN		2001
GO 34	Cantique de Jean Racine	FAURÉ		2001
GO 35	Messe de Requiem	SAINT-SAËNS		2001
GO 36	Messe in Es-dur	SCHUBERT		2001
GO 37	Lobgesang	MENDELSSOHN		2002
GO 38	Le Roi David	HONEGGER		2004
GO 39	Messe in D-dur	DVOŘÁK		2004
GO 40	Hohe Messe	MOZART		2004
GO 41	Missa Sacra	SCHUMANN		2006
GO 42	Kyrie-Allô	JANSSENS		2006
GO 43	Messa di Gloria	PUCCINI		2007
GO 44	Chor-Fantasie	BEETHOVEN		2007
GO 45	Elias	MENDELSSOHN		2008
GO 46	Johannes-Passion	BACH		2009

../..

* Création

			Année première exécution
GO 47	Die Jahreszeiten	HAYDN	2009
GO 48	Alt-Rhapsodie	BRAHMS	2010
GO 49	Le Reniement de saint Pierre	CHARPENTIER	2010
GO 50	Les Chants de Casanova *	LYSIGHT	2010
GO 51	Vesperae solennes de Confessore	MOZART	2010
GO 52	Das klagende Lied *	MAHLER	2010
GO 53	Anamnèse	LYSIGHT	2011
GO 54	Walpurgisnacht	MENDELSSOHN	2011
GO 55	Les sept Paroles du Christ sur la Croix	GOUNOD	2012
GO 56	Ode to Joy (arrgt. pour David Garrett) *	VAN DER HEIJDEN	2012
GO 57	Requiem	HAYDN M.	2012
GO 58	Prométhée	SCRIABINE	2013
GO 59	Bréhat (pour Lionel) *	DE MOOR	2013
GO 60	Stabat Mater	CORNELIUS	2013
GO 61	Kantate "Hör mein Bitten"	MENDELSSOHN	2014
GO 62	Alleluia	THOMPSON	2014
GO 63	Messe in G-dur	SCHUBERT	2014
GO 64	Dies Irae "14-18" *	BROSSÉ	2014
GO 65	Le Chemin des Dames *	DE ZEEGANT	2014
GO 66	Requiem	BOTTESINI	2015
GO 67	Inno delle Nazioni	VERDI	2015
GO 68	Paulus	MENDELSSOHN	2016
GO 69	Gallia	GOUNOD	2017
GO 70	Messe solennelle	VIERNE	2017
GO 71	Magnificat	VIVALDI	2017
GO 72	Petite Messe solennelle	ROSSINI	2018
GO 73	Ein deutsches Requiem	BRAHMS	2018
GO 74	Membra Jesu Nostri	BUXTEHUDE	2019

Chefs ayant dirigé les Chœurs de septembre 1990 à fin 2022

Nom	Nationalité	Nombre de concerts	Années
Dirk ACQUET	Belgique	1	2007
Facundo AGUDIN	Argentine	5	2005
Gerard AKKERHUIS †	Pays-Bas	1	1991
Nikša BAREZA	Slovénie	1	1995
Pierre BARTHOLOMÉE	Belgique	1	1993
Roger BAUSIER †	Belgique	1	2009
Heribert BEISSEL	Allemagne	1	1990
Philippe BENDER	France	3	1992
Stefan BLUNIER	Suisse	1	2013
Gilberte BOUCHER	Belgique	1	1993 → 2000
Dirk BROSSÉ	Belgique	3	2009 → 2014
Matty CILISSEN	Belgique	1	2014
Patrick DAVIN	Belgique	1	2010
Vincent DE KORT	Pays-Bas	1	1994
Dirk DE MOOR	Belgique	161	1990 → 2019
Francis DESCHAMPS	Belgique	1	1998
Josef DÖLLER	Autriche	1	1995
Benjamin ELLIN	Royaume-Uni	2	2014 → 2015
Nissim FRANK	Bulgarie	1	1991
Justus FRANTZ	Allemagne	1	2010
Philippe GÉRARD	Belgique	1	2017
Arnaud GIROUD	France	3	2017 → 2022
Pierre-Yves GRONIER	France	2	2010
Theodor GUSCHLBAUER	Autriche	1	2008
Jean-Pierre HAECK	Belgique	6	2014 → 2019
Hartmut HAENCHEN	Allemagne	2	2011
Damian IORIO	Italie	1	2014
Robert JANSSENS	Belgique	14	1991 → 2006
Robert KING	Royaume-Uni	1	1991
Eric LEDERHANDLER	Belgique	1	2018
Michel LYSIGHT	Belgique	1	2011
Cristian MANDEAL	Roumanie	1	1993
Yehudi MENUHIN †	États-Unis	1	1998
John NELSON	États-Unis	2	1993
Norbert NOZY	Belgique	8	1993 → 1995
Walter PROOST	Belgique	1	2016
Claude SCHNITZLER	France	1	2012
Yves SEGERS	Belgique	5	2007 → 2022
Iouri SIMONOV	Russie	2	1994
Peter SNELLINCKX	Belgique	1	1996
Mélanie THIÉBAUT	France	5	2001 → 2005
Jan VALACH	République tchèque	12	1991 → 1995
Jacques VANHERENTHALS	Belgique	29	1995 → 2022
Palmo VENNARI	Belgique	1	2017
Anthony VIGNERON	Belgique	5	2015 → 2017
Ulysse WATERLOT	Belgique	1	1996
Rudolf WERTHEN	Belgique	1	1990
Steven WICHÉ	Pays-Bas	1	1997
Total :		299	

Orchestres de septembre 1990 à fin 2022

Nom	Pays	Nombre de concerts	Années
Belgian Philharmonic Orchestra	Belgique	1	1999
Brussels Percussion Orchestra	Belgique	4	1992 → 2004
The Brussels Festival Orchestra	Belgique	14	1991 → 1995
Brussels Philharmonic Orchestra	Belgique	1	2009
Brussels Sinfonietta	Belgique	1	1997
Brussels Violin Quartet	Belgique	1	1999
Brussels Symphony Orchestra	Belgique	21	1998 → 2006
Chapelle musicale de Tournai	Belgique	1	2017
Ensemble Carmina	Belgique	2	1998
Ensemble Orchestral de Bruxelles	Belgique	79	1995 → 2022
Ensemble Orchestral Mosan	Belgique	6	2014 → 2019
Ensemble Orchestral de Paris	France	2	1993
Ensemble de Percussions du Conservatoire de Bruxelles	Belgique	2	2015
European Philharmonia	Allemagne	1	2016
Grazer Symphonisches Orchester	Autriche	1	1995
Harmonie de l'Ecole Royale Militaire	Belgique	1	2005
Hulencourt Soloists Chamber Orchestra	Belgique	3	2014 → 2017
I Fiamminghi	Belgique	1	1990
Klassische Philharmonie Bonn	Allemagne	1	1990
The Mol Percussion Orchestra	Belgique	9	1991 → 1995
Musique Royale de la Force Aérienne	Belgique	4	2007 → 2018
Musique Royale des Guides	Belgique	19	1993 → 2022
Musique Royale de la Marine	Belgique	4	1996 → 2017
Nuove Musiche	Belgique	1	2018
Orchestre de Chambre d'Auderghem	Belgique	1	1996
Orchestre de Chambre de la Communauté Française de Jette	Belgique	1	1993
Orchestre du Conservatoire Royal de Bruxelles	Belgique	2	2010
Orchestre Musique des Lumières	Suisse	5	2005
Orchestre National de Belgique	Belgique	8	1994 → 2014
Orchestre Philharmonique George Enescu	Roumanie	1	1993
Orchestre Philharmonique Royal de Liège	Belgique	1	1993
Orchestre Philharmonique de Strasbourg	France	1	2012
Orchestre régional de Cannes-Provence-Alpes-Côte d'Azur	France	3	1992
Orchestre Symphonique "Arpeggio"	Belgique	2	2000
Orchestre Symphonique de la Monnaie	Belgique	2	2011
Orchestre Symphonique de Nivelles et du Roman País	Belgique	3	2017 → 2022
Orchestre Symphonique de RTL	Luxembourg	1	1991
Orchestre du XXIème Siècle	Belgique	1	2011
Philharmonia Hungarica	Allemagne	3	1991 → 1995
Die Philharmonie der Nationen	Allemagne	1	2010
Quatuor de cuivres de l'Harmonie des Guides	Belgique	1	1999
Residentie Bachorkest	Pays-Bas	1	1991
Royal Military Academy Music Band	Belgique	1	2014
Sinfonia Varsovia Orchestra	Pologne	1	1998
Solistes de Liège	Belgique	1	1993
Die Tanzgeiger	Autriche	1	1998
Vita et Musica	Belgique	1	1998
	Total :	223	

CLAIRE VANHERENTHALS • Présidente de l'A.I.S.B.L.

Claire Vanherentals est diplômée de l'École Normale de l'État (actuellement Haute École de Bruxelles De Fré) et a suivi de nombreuses formations continuées dans le cadre de la pédagogie et de l'enseignement.



Elle a travaillé durant 40 ans en tant qu'institutrice primaire dans une école à pédagogie alternative (Ecole Nouvelle Amélie Hamaïde) et fut membre du conseil d'administration de cette école.

Elle a également suivi les cours de solfège, chant et déclamation à l'académie d'Uccle. Elle rejoint les Chœurs en 1991, est administratrice des Chœurs depuis octobre 1999 et exerce la fonction de présidente du Conseil d'Administration depuis juin 2004.

Sous sa présidence, les Chœurs ont organisé de nombreux concerts et diverses prestations, participé à une tournée en Suisse (novembre - décembre 2005), participé à un concert « Home Coming » de la communauté anglophone organisé par « The Bulletin » (septembre 2003), participé à plusieurs représentations du Cadre Noir de Saumur organisés par Verhulst Events (avec José Van Dam et Julia Miguenes), participé à la « Nuit

des Chœurs » en août 2008, célébré le cinquantième anniversaire des Chœurs par un grand concert avec l'Orchestre National de Belgique et les lauréats du Concours Musical Reine Elisabeth de Belgique (octobre 2008), participé aux concerts de Noël (2009, 2010, 2012 et 2014) de l'Orchestre National de Belgique (ONB) au Palais de Beaux-Arts de Bruxelles, exécuté les « Chants de Casanova » (dédiés aux Chœurs pour leur cinquantième anniversaire) de Michel Lysight (janvier 2010). Les C.U.E. ont été invités par la Monnaie à créer en Belgique « Das klagende Lied » de G. Mahler (février 2011) et ont interprété la IX^{ème} symphonie de Beethoven au Festival de Musique de Strasbourg à l'invitation de l'Orchestre Philharmonique de cette ville en juin 2012. Les C.U.E. ont créé « Le Chemin des Dames » de Jacques-Alphonse De Zeegant à Laon en août 2014. En mars 2017 à Bruxelles et en juin 2017 à Charleroi les C.U.E. ont créé un spectacle haut en couleurs dédié aux chœurs d'opéra célèbres. En 2018 les Chœurs ont célébré leur 60^e anniversaire en interprétant « Ein deutsches Requiem » de Brahms au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Comme présidente du Conseil d'Administration, elle anime et coordonne les missions des différents administrateurs pour que se concrétisent les objectifs de l'A.I.S.B.L. : musique avant toute chose, contacts professionnels et chaleureux avec les organisateurs de spectacles, bien-être des choristes.

DIRK DE MOOR • Directeur musical

Né à Anvers dans une famille d'artistes - son père Bob De Moor, dessinateur de bandes dessinées, fut le bras droit d'Hergé -, Dirk De Moor est tombé tout petit dans la potion magique du chant choral. A l'âge de huit ans, remarqué par l'Abbé Caron, il entre dans la chorale du Collège St-Pierre à Uccle (Bruxelles), équivalent belge des « Petits Chanteurs à la Croix-de-Bois ». C'est une révélation. Contaminé pour la vie, il fréquente les Académies de Musique d'Uccle et de Saint-Gilles (Bruxelles), puis entre au Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles, où il étudie la direction chorale et le chant auprès de la cantatrice Nicole Welbès.

Entre 1979 et 1985, il est membre des ensembles vocaux de la Radio-Télévision Belge Francophone (RTBF) et néerlandophone (VRT), ainsi que des Chœurs de l'Opéra Royal de la Monnaie. Il anime depuis 1971 une dizaine de chœurs mixtes et de chœurs d'hommes. En 1974, il fonde Le Petit Orgue, ensemble de douze chanteurs vocalistes masculins qu'il dirigera jusqu'en 1994. Avec lui, Le Petit Orgue explore le vaste domaine vocal masculin, du Moyen Âge aux compositeurs contemporains, et se spécialise dans l'interprétation des œuvres de Franz Schubert et du répertoire orthodoxe. L'Ensemble se produit 450 fois en Belgique et à l'étranger et enregistre six disques. En 1983, il remporte le Premier Prix aux 20èmes Rencontres Chorales Internationales de Montreux.



En 1987, lors d'un récital, Dirk De Moor dirige l'Ensemble Vocal Masculin de l'Opéra de la Monnaie. En juin 1988, il anime les Fêtes de la Musique à Bruxelles avec la participation de 600 choristes.

De 1986 à 1997, il est à la tête de l'Ensemble Vocal Masculin de la Grande Synagogue de Bruxelles (e.a. récital avec Joseph Malovany, cantor à la Fifth Avenue Synagogue, New York), quatuor professionnel assurant, grâce à un riche répertoire spécifique, les 80 grandes fêtes et offices religieux qui émaillent l'année liturgique hébraïque.

Dirk De Moor est également maître de plusieurs stages de chant choral. Il fait partie de jurys tant nationaux qu'internationaux : Concours Schubert à Vienne, Rencontres Chorales Internationales de Montreux, etc...

Consacrant sa vie à la musique, Dirk De Moor n'en est pas moins animé d'un idéal humaniste et d'une conviction européenne profonde. L'année 1990, date à laquelle Dirk De Moor prend la direction musicale des Chœurs de l'Union européenne, voit ainsi la rencontre entre ses convictions et sa vocation musicale.

Avec le feu qui le caractérise, il n'a de cesse de transmettre aux choristes à la fois sa passion et l'exigence nécessaire à un programme musical de haute qualité. Ses efforts et son engagement portent leurs fruits. Avec lui, les Chœurs de l'Union européenne opèrent leur mutation vers un ensemble musical de très haute qualité, explorant un répertoire musical ambitieux et souvent méconnu, et multipliant les coopérations avec les ensembles professionnels.

Le 3 septembre 2020, les Chœurs de l'Union européenne fêtaient les 30 ans de direction musicale de Dirk De Moor.

Les Chœurs de l'Union européenne peuvent compter, tout au long des 11 mois de répétitions annuelles, sur la passion et l'investissement sans cesse renouvelés de leurs choristes. D'horizons très divers, ils travaillent dans le secteur privé, dans les administrations publiques belges et européennes ou sont aussi étudiants ou retraités ; tous nourrissent une même passion pour la musique.

Voici les témoignages de quelques choristes :

Margaux (soprano)



Contrairement à 80% du Chœur, je suis belge. Un peu moins exotique ! Je suis Margaux, soprano et je suis arrivée dans les chœurs en mai 2022. Je chante depuis que j'ai 9 ans avec toujours l'envie d'aller plus loin. C'est pour cela que rentrer dans les Chœurs de l'Union Européenne me paraissait être comme une évidence : on y interprète de grandes pièces telles que le Requiem de Mozart ou encore Carmina Burana de Carl Orff. J'avais déjà entendu parler plusieurs fois de ce Chœur au niveau si poussé. Ce niveau, on ne peut l'atteindre que grâce à la discipline et à la rigueur que Dirk nous impose... Avec des touches d'humour pour apaiser les stress, les doutes ou encore les fautes.

Bref, après un an et 6 concerts, je n'ai qu'une question : quand est la prochaine prestation ?

Mona (alto)

My name is Mona, and I was born to Romanian immigrants in Toronto, Canada. Caught between two continents and speaking four languages, I was always interested in European affairs and so I came to Europe to do a Master's Degree, eventually settling in Brussels in 2019. Music has always been in my life, especially growing up with parents who were also musicians. I started playing piano since the age of 6, and began my vocal training at the Toronto Children's Chorus at age 8. I had also sung in my father's Romanian choir for many years, and went to an academy of arts specializing in vocal music during my high school years. For the most part, I had grown up with a lot of classical repertoire, along with traditional Romanian music. Needless to say, music is very important to me!



When the pandemic hit in 2020, I think it's fair to say that we all lost something in us during that time. I hadn't sung since leaving Toronto, and music had always been a solace to me. When I joined the CUE in late 2021, it was as a result of trying to find again a piece of me that I had lost for a few years. Seeing a beautiful piece of classical music come to life from start to finish - with likeminded, talented people - gives me joy and a sense of fulfilment that I had missed for so long.

What I appreciate is the way the CUE brings us all together - no matter our personal or professional backgrounds - through music. I admit, I was timid when I first joined, choosing first and foremost to repair myself through the commitment of creating music. Lately, I have really begun to embrace that sense of community and camaraderie at the CUE that has been so warm and welcoming from the start. Moreover, the opportunity to sing with orchestras at the Conservatoire or at the Bozar, where so many talented performers have shared the stage, is one that I will forever cherish. I'm very grateful for the CUE!

Juan Carlos (ténor)



Mon nom est Juan Carlos. Je suis arrivé en Belgique en 1986 avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union Européenne. Mes deux passions jusqu'alors étaient d'une part la connaissance des langues étrangères (grâce auxquelles j'ai réussi mon concours pour travailler comme fonctionnaire dans l'UE), et d'autre part la musique (j'ai fait sept ans de Flûte Baroque au Conservatoire de Madrid).

En décembre 1986 j'ai assisté en tant que public à mon premier concert des Choeurs de l'Union Européenne : le Messie de Haendel, une oeuvre du baroque que j'ai toujours adorée. En avril 1987 j'ai fait mon début comme ténor dans les CUE et j'ai chanté le Requiem de Mozart sous la direction de Jean Jakus. J'ai également chanté dans la Brussels Choral Society depuis 1988. En 1990, quand Dirk a pris la direction des CUE, j'ai eu le plaisir de pouvoir chanter le Messie sous sa direction...

Entretemps, en 1989, lors d'une mission en Amérique Centrale avec l'UE, j'ai pu voir de mes propres yeux les volcans actifs de la région et cela a bousculé ma vie jusqu'à présent. Depuis lors, les volcans sont une priorité absolue pour moi... et cela fait déjà plus de 34 ans que je parcours le monde à la découverte des volcans, les 11 premières années comme amateur, 11 ans comme étudiant en volcanologie à l'Université, et 12 ans déjà comme chercheur freelance.

Après plus de 35 ans de service auprès de l'UE, j'ai eu la possibilité d'obtenir une préretraite pour me consacrer enfin et pleinement à mes deux passions toujours présentes dans ma vie : la volcanologie et la musique. Il y a plus de 1500 volcans actifs sur notre planète, qui peuvent se réveiller à tout moment ; je dois donc quitter la Belgique assez souvent, mais mon quartier-base continuera à être en Belgique. Pour moi ce sera toujours un plaisir de pouvoir continuer à chanter avec vous et sous la direction de Dirk, chaque fois que je serai de retour de mes expéditions

Winfried (baryton)

My name is Winfried and I come from Germany. I moved to Brussels with my family 9 years ago and I have worked as a civil servant of the state of Baden-Württemberg, a German region in the south-west of the country on the border with Switzerland and Alsace, here in Brussels in the representation of the state of Baden-Württemberg. I used to sing in various choirs in Germany and I am happy that I have now found a great new choir in Brussels. The first two years in the choir were not easy because they fell in the middle of the pandemic. I've been there since January 2020. So we were able to rehearse again and again, but our concerts all fell through. The last year was therefore all the more beautiful, where one concert followed the next.



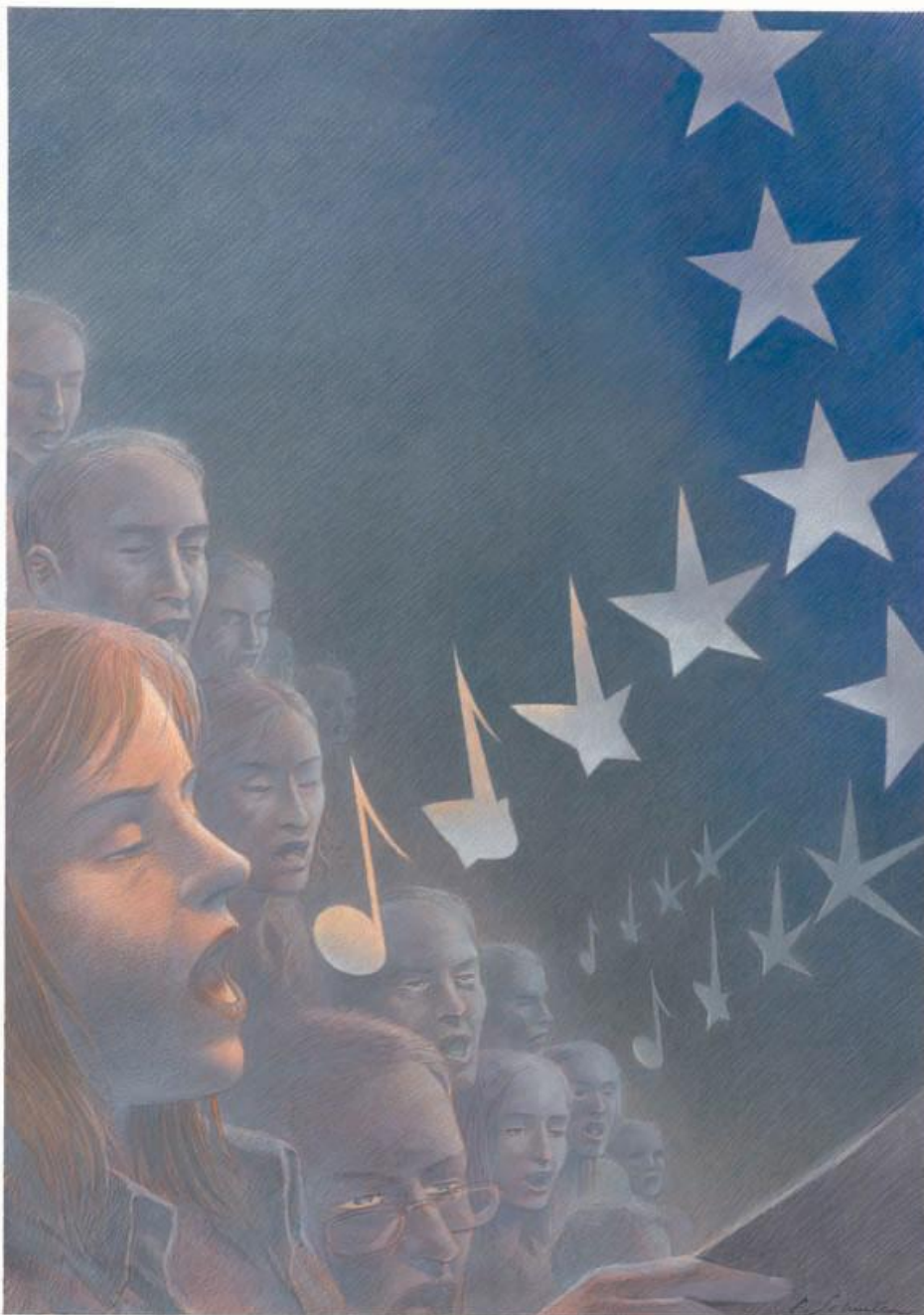
Une répétition générale au Conservatoire

AFFICHE DES CHŒURS DE L'UNION EUROPÉENNE

François Schuiten est l'auteur de l'allégorie musicale de notre affiche.

Les Chœurs de l'Union européenne ont choisi le célèbre artiste belge François Schuiten pour illustrer leur appartenance à la Région bruxelloise, à la Belgique et à l'Europe sublimée symboliquement dans cette image.

Des lithogravures numérotées et signées par l'artiste sont en vente via notre site web (<http://fr.eusing.eu/boutiq.html>) au prix de 100 Euros (TTC).



François Schuiten

La Libre- 18 octobre 2022 – Martine Dumont-Mergeay

Musique**L'Ensemble orchestral de Bruxelles en XXL**

Créé par Jacques Vanherenthals en 1994, l'EOB fêtait ses 25 ans (plus années Covid...) dimanche au Bozar, sous la direction de son charismatique fondateur. Avec, en invités, la fée Marie Hallynck, violoncelle, dans le tourbillonnant *Concerto n°1* de Saint-Saëns et l'*Andante* op.11 de Tchaïkovski (à faire pleurer les pierres...), et les Chœurs de l'UE (direction Dirk De Moor) et trois solistes de rêve dans l'immense *Symphonie Lobgesang* de Mendelssohn. Un programme splendide mais aussi un défi, à la fois pour l'orchestre – réunissant des musiciens chevronnés et de jeunes professionnels – et pour chacun des solistes, très sollicités. Le résultat fut d'une vitalité extraordinaire, porteuse d'une bourrasque émotionnelle toujours espérée en concert et finalement si rare. Révélateur et réjouissant.
MDM

Article paru dans la Newsletter de Femmes d'Europe en janvier 2023 :

GRAND CONCERT MOZART



« Sold out » pouvait-on lire, avec admiration, sur l'annonce du « grand concert Mozart » auquel le groupe hongrois nous avait invités le dimanche 11 décembre à 16 heures. Que d'efforts d'organisation pour arriver à remplir la grande église Saint Jacques sur Coudenberg, conçue en style néo-classique par les architectes Barnabé Guimard et Louis Montoyer dans le « quartier de la Cour ».

Notre présidente, Niovi Kyriazakou, après avoir remercié toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cet événement, eut à cœur de rappeler à l'assistance les objectifs humanitaires de Femmes d'Europe.

Madame la Commissaire européenne Mariya Gabriel, notre Présidente d'Honneur qui s'était fait représenter, avait donné son haut patronage à ce concert qui a aussi été rehaussé par la présence de S.E. Dr. Tamás Iván Kovács, Ambassadeur de Hongrie et sa famille.



Si nous sommes allés en si grand nombre Place Royale dans la Paroisse Royale et Eglise du diocèse des Forces armées belges, alors que la neige tombait sur la ville, c'était pour entrer dans l'univers musical de « l'un des plus grands compositeurs de l'histoire de la musique européenne » qui composa en 1791, année de son décès, trois de ses chefs d'œuvre les plus célèbres : son concerto pour clarinette en la majeur, son dernier opéra : La flûte enchantée et ce qui allait devenir « son » Requiem.

L'orchestre symphonique de Nivelles, dirigé avec grande précision par Arnaud Giroud, nous offrit une exécution remarquable de l'ouverture de « La flûte enchantée » en introduction du concert. Il accompagna ensuite avec délicatesse Bethsabée Hatzfeld qui exécuta avec brio, le merveilleux et très difficile concerto pour clarinette, instrument tant aimé par Mozart.



Après des applaudissements nourris pour la concertiste, le programme de la soirée se poursuit avec l'entrée des choristes des « Chœurs de l'Union européenne » pour nous offrir une interprétation pleine d'émotions du Requiem. Ecrite pour « quatre solistes, un chœur à quatre voix et un orchestre symphonique comportant deux clarinettes, deux bassons, deux trompettes, 3 trombones, deux timbales et un ensemble de cordes » cette « prière pour les morts » s'est déroulée selon les prescrits du rite catholique allant de l'Introitus au Lux aeterna, avec l'orchestre enrichi de flûtistes et de hautboïstes . Et Guy Van Waas tenait l'orgue.

Les solistes Céline Remy (soprano), Marie-Laure Coenjaerts (alto), Sébastien Romignon (ténor) et Bruno Silva Resende (basse) avaient tous un beau timbre de voix et ont chanté leurs parties avec précision et une excellente diction. Le chœur, préparé par Dirk De Moor, sut nous entraîner dans les émois suscités par le texte en latin où alternent des demandes d'accorder le repos éternel, d'ôter les péchés du monde, de sauver ceux qui doivent l'être. Le texte du Requiem évoque dans la partie Sequentia « le jour de colère où le monde sera réduit en cendres », le fameux « Dies Irae » pour lequel les chœurs et l'orchestre ont donné toute leur puissance. Le redoutable jugement dernier résonna ensuite dans le Tuba Mirum, exigeant pour la voix de basse. Après un Rex Tremendae bien rythmé et le Recordare implorant le salut, les voix d'hommes purent entonner le vibrant « Confutatis maledictis ». La Sequentia s'acheva sur le Lacrimosa annonciateur du « jour plein de larmes où l'humanité sera jugée ». Ce thème, repris pour plusieurs publicités, est source d'émotions intenses. Et pourtant Mozart n'a pu en écrire que huit mesures avant de mourir à Vienne le 5 décembre 1791.

Le commanditaire de l'œuvre, qui espérait s'en attribuer le mérite, avait heureusement pu faire achever le requiem par d'autres compositeurs dans l'esprit mozartien, ce que nous avons pu apprécier en écoutant ensuite avec ferveur l'Offertoire, le Sanctus, le Benedictus, l' Agnus Dei et le « Lux aeterna» final.

Notre gratitude pour cette interprétation se manifesta par des applaudissements soutenus.

Merci au groupe hongrois, aux musiciens de l'orchestre de Nivelles, à leur directeur, aux choristes des Chœurs de l'Union européenne, à Mr. L'Abbé Boone et aux membres du Conseil de Fabrique de Saint Jacques sur Coudenberg pour ce très grand évènement musical qui s'acheva avec la reprise en « bis » du Dies irae interprété à nouveau magistralement.

Marie-Anne Dage
Groupe Français



À l'approche de chacun des concerts organisés par les Chœurs, la radio Musiq3 a diffusé des spots pour annoncer ces concerts à plusieurs reprises.



D'autre part, pour annoncer le concert « Symphonie-cantate Lobgesang » de Félix Mendelssohn du 16 octobre 2022, une capsule, avec l'interview des deux chefs Jacques Vanherenthals et Dirk De Moor, a été enregistrée et diffusée sur le site des Chœurs.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée générale (AG), composée de l'ensemble des membres effectifs en ordre de cotisation, est l'organe directeur de l'association. L'AG élit parmi ses membres un maximum de neuf administrateurs pour un mandat de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration (CA) est l'organe exécutif de l'A.I.S.B.L. et est uniquement composé de membres de l'association qui agissent bénévolement. Le CA convoque une fois par an, conformément aux statuts de l'association, une AG chargée d'approuver les comptes de l'association et de s'exprimer sur le programme de l'exercice suivant et le budget de fonctionnement qui lui est associé. L'AG offre aux membres de l'association l'opportunité de s'exprimer et d'interroger les membres du CA sur le fonctionnement et la gestion des C.U.E.

Assemblée Générale

En 2022, les membres de l'association ont été convoqués à l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 juin.

Dès l'admission suivant une audition réussie, le nouveau choriste peut, au titre de membre adhérent, assister à l'assemblée générale sans pouvoir prendre part aux votes. A l'issue d'une période de 15 mois en qualité de membre adhérent, ce dernier peut demander au conseil d'administration, par voie écrite, à devenir membre effectif. A ce titre, il peut prendre part aux votes lors des assemblées générales.

Conseil d'Administration









Le conseil d'administration a pour mission :

- La gestion administrative de l'association, en conformité avec les statuts de l'association et la loi qui régit les associations
- L'élaboration et la réalisation du programme d'activités
- L'obtention et la gestion des ressources financières nécessaires à la réalisation du programme d'activités
- La rédaction du rapport d'activités et du rapport financier
- De rendre compte à l'assemblée générale de la santé financière et artistique de l'association

En 2022, le conseil d'administration s'est réuni 20 fois, dont plusieurs fois en visioconférence, ainsi qu'à l'occasion de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 juin 2022. Outre le travail administratif relevant de sa mission légale, le conseil d'administration organise les concerts des C.U.E. et étudie les propositions de concerts par des organismes tiers. Par ailleurs, deux à trois membres du conseil d'administration assistent aux auditions des candidats-choristes menées par le directeur artistique et participent à la délibération avec ce dernier.

Lors de l'assemblée générale du 23 juin 2022, quatre administrateurs arrivaient en fin de mandat et trois d'entre eux sollicitaient son renouvellement : Emily Holthuis, Jacqueline Lambot et Paul Linder. Alain Bardiaux présentait sa démission. Un nouveau candidat s'est présenté : François-Xavier Hen. Suite au vote de l'assemblée générale, les quatre candidats ont été élus.

Le conseil d'administration est composé en 2022 des membres suivants :

Claire Vanherenthals Présidente	Paul Linder Vice-Président	Claudine Deleu Secrétaire			
Jacqueline Lambot Trésorière	François-Xavier Hen Administrateur	Maxim Bedo Administrateur			
Jean-Jacques Joseph Administrateur	Emily Holthuis Administratrice	Lionel Le Guern Administrateur			

Dimension européenne

Les choristes des C.U.E. exercent une activité professionnelle dans des administrations publiques et dans des entreprises privées (au niveau national ou européen). L'objectif des C.U.E. est d'offrir à un large public des concerts de qualité professionnelle. Ce résultat est obtenu grâce à une procédure d'audition sélective et à une formation permanente dans le domaine artistique et musical.

L'ambition de l'A.I.S.B.L. est d'être reconnue comme ambassadrice musicale de l'Union européenne.

Par leur travail collectif, leurs concerts et leur diversité internationale, les membres des C.U.E. véhiculent des valeurs fondamentales de l'Union européenne :

- Universalisme de la musique européenne, témoin de l'évolution de nos démocraties ;
- Internationalité et multiculturalisme ;
- Convivialité, valeurs d'ouverture et respect des différences ;
- Image, e.a. grâce au port par les dames d'un foulard bleu Europe et d'une farde bleue pour les partitions ;
- L'affiche des concerts, créée par François Schuiten en 2006, évoque l'ancrage des Chœurs dans Bruxelles, capitale de l'Union européenne ;
- Les discours d'introduction et de présentation des concerts reflètent l'attachement des Chœurs à l'espace de liberté et de paix que partagent les Européens ;
- En prêtant aussi des concerts en faveur d'organisations caritatives, les C.U.E. font preuve de leur attachement au projet social de l'Union européenne.

Examen d'admission

En majorité, les candidats à l'audition ont suivi une formation musicale de haut niveau. Certains ont suivi, ou suivent encore, des cours de chant (cours privés ou en académie) et/ou jouent d'un instrument. Plusieurs membres sont professeurs de musique.

Les candidats sollicitent une audition en envoyant un courriel de motivation à chantezavecnous.cue@gmail.com.

Ils peuvent trouver les informations relatives à l'admission sur notre site web :

- FR : <http://fr.eusing.eu/chantez.html>
- NL : <http://nl.eusing.eu/zing-mee.html>
- EN : <http://en.eusing.eu/sing-with-us.html>

Les candidats sont alors invités à participer à une répétition au terme de laquelle le directeur artistique propose une date d'audition.

Les auditions ont lieu le jeudi entre 19h00 et 19h45. Elles sont dirigées par le directeur artistique devant un jury composé de la présidente des Chœurs et de deux assesseurs administrateurs. L'audition consiste en une série de vocalises, un test de lecture à vue et l'interprétation d'un aria.

Cotisation annuelle

En 2022, la cotisation annuelle (obligatoire) était de 180,00 €. Certains choristes (étudiants,...) peuvent bénéficier d'un tarif social. Par ailleurs, en raison de la pandémie Covid-19 et de la réduction du nombre de répétitions qui en a résulté, les choristes qui en faisaient la demande ont eu l'avantage de réduire leur cotisation.

Répétitions

Les répétitions ont lieu à la chapelle de l'École Royale Militaire. La langue véhiculaire est le français. Le travail d'ensemble est organisé sur la base de répétitions hebdomadaires : le jeudi de 20h00 à 22h00 (tutti) et le lundi de 20h00 à 22h00 (par pupitre).

A l'approche des concerts, des répétitions supplémentaires peuvent être demandées par le directeur artistique.

Séminaire annuel de formation musicale

L'A.I.S.B.L. organise chaque année un séminaire de formation musicale et de technique vocale en formule résidentielle. L'activité est répartie sur un week-end dans le courant du premier trimestre. Le directeur artistique prépare les choristes pour les œuvres de la saison à venir. Ce week-end permet aussi aux nouveaux chanteurs de s'intégrer harmonieusement dans les Chœurs.

Responsables de pupitre

Les responsables de pupitre ont notamment pour tâche de noter les présences des choristes aux répétitions. Une fois par an, un bilan des présences est effectué par le directeur musical assisté des responsables de pupitres et de la présidente.

Ces responsables sont également chargés d'une mission de proximité en étant à l'écoute des choristes de chaque pupitre. Soprani : Geneviève Ralet, Alti : Claudine Mercken, Ténors : Lionel Le Guern, Barytons-Basses : Paul Linder.



S



A



T



Bar-B

Statuts & Règlement d'Ordre Intérieur

Les statuts sont consultables à l'[annexe 1](#).

Le règlement d'ordre intérieur peut être consulté à l'[annexe 2](#).

LE LIEU DE RÉPÉTITIONS

Depuis le milieu des années 1990, les Chœurs de l'Union européenne sont accueillis dans la chapelle de l'École Royale Militaire, à Bruxelles.



Chapelle de l'ERM



Répétition des Chœurs

ACTIVITÉS ET CONCERTS 2022

DU 6 JANVIER AU 30 JANVIER 2022 • PAS DE RÉPÉTITION (COVID-19)

Les répétitions des Chœurs sont supprimées : le protocole des secteurs culturels interdit tout rassemblement en raison de la pandémie Covid-19.

31 JANVIER 2022 • REPRIS DES RÉPÉTITIONS

Les répétitions peuvent reprendre dans des conditions quasiment normales à partir du lundi 31 janvier 2022. Cependant le port du masque et le contrôle du passeport sanitaire restent d'application.

19 ET 20 FÉVRIER 2022 • SÉMINAIRE DE FORMATION MUSICALE – REPORTÉ

Le week-end de formation musicale résidentielle, prévu les 19 et 20 février, a été reporté aux 4 et 5 juin. Il était destiné initialement à la préparation du concert de Printemps. Celui-ci étant reporté au mois de mai, le week-end n'avait plus de raison d'être.

20 MARS 2022 • JOHANNES-PASSION DE BACH - REPORTÉ

Le délai de préparation du concert entre la reprise des répétitions le 31 janvier et le 20 mars s'est avéré trop court pour que les choristes soient suffisamment prêts. Les Chœurs ont donc décidé de reporter ce concert plus tard ce printemps. Toutes les autres formations musicales ont repris leurs activités et leurs concerts. La seule date qui restait disponible pour la salle de concert du Conservatoire était le 14 mai.



Répétition « Johannes-Passion » de Bach



Pour leur Concert annuel de Printemps, les Chœurs ont interprété la monumentale « Passion selon Saint Jean » (BWV 245) de Jean-Sébastien Bach au Conservatoire royal de Musique de Bruxelles.

Les Chœurs se sont associés à des artistes réputés: le chef Jacques Vanherenthals, spécialiste de la musique de Bach, l'Ensemble Orchestral de Bruxelles et des solistes de renom.

La conception de l'œuvre est proche de celle d'un opéra. Bach accentue le caractère dramatique de la Passion par l'utilisation de nombreux procédés théâtraux: intrigue centrale, succession de tableaux et de personnages, le tout entrecoupé de chorals traditionnels.

Les solistes étaient : Alice Depret, soprano ; Katarina Van Droogenbroeck, alto ; Markus Ennsthaller, ténor ; Teun Michiels, évangéliste ; Stefaan De Moor, baryton ; Matthew Zadow, baryton ; Shadi Torbey, basse.

Ce concert a connu un grand succès, avec une salle pleine et enthousiaste !



Concert « Johannes-Passion » au Conservatoire



La soprano Alice Depret



L'alto Katarina Van Droogenbroeck



Le ténor Markus Ennsthaller



Le baryton Matthew Zadow



L'évangéliste Teun Michiels



Jésus : Shadi Torbey



Le baryton Johan De Moor



*L'organiste Marie Datcharry et
le violoncelliste Julius Stenzel*



Concert « Johannes-Passion » au Conservatoire



Le dirigeant Jacques Vanherenthals (à gauche), le chef de chœur Dirk De Moor (à droite) et les solistes

Jacques Vanherenthals, dirigeant

Concert grandiose de ce monument, ce chef d'œuvre de Bach et émouvant à plus d'un titre.

Commençons par les solistes.

Notre évangéliste, Teun Michiels, a fait l'unanimité dans ce difficile rôle de narrateur. Grande maîtrise dans l'expressivité de ses récits, magnifique interprétation pour sa « première » dans ce rôle. Il nous est très reconnaissant de lui avoir donné cette opportunité. Shadi Torbey a toujours cette superbe voix, impressionnante, mais m'a semblé être un Jésus en trop bonne forme pour un supplicié qui s'apprête à gravir le Golgotha. Voix ronde et puissante, trop puissante sans doute pour ce rôle. Néanmoins magnifique !

Notre jeune soprano, Alice Depret, a très bien assuré. C'est toujours très musical et prenant, surtout dans son « Zerfliesse mein Herze ». Le timbre est pur, la voix est souple, l'aigu facile, très belle découverte !

Katarina Van Droogenbroeck possède également une très belle voix mais n'est, à mes yeux, pas une vraie alto mais plutôt une mezzo-soprano. Sa voix s'ouvre et s'épanouit à partir du mi première ligne mais sous cette tessiture, ses graves n'ont pas assez de rondeur, de volume, ce qui est le cas de nombreuses altos. Néanmoins, son discours est toujours très musical. Le duo qu'elle chantera dans le « Lobgesang » lui conviendra beaucoup mieux.

Notre jeune et sympathique ténor salzbourgeois, Markus Ennsthaller, possède un très beau timbre, une belle intelligence de l'interprétation, beaucoup de sens musical. Il devra peu à peu, mais sûrement, ouvrir sa voix pour gagner en volume. Très prometteur quoiqu'il en soit.

Matthew Zadow, enrhumé, a assuré avec courage ses ariàs, chapeau ! Beaucoup de métier et quelle puissance ! Merci à lui d'avoir assuré son engagement malgré ce handicap.

Quant à notre Stéfàan De Moor dans son double rôle de Ponce Pilate et Petrus, il étonne de plus en plus, particulièrement ici, dans cette assurance et cette puissance dans la voix pour représenter l'autorité romaine. Il projette bien et sa voix porte loin. Bravo !

Alors, venons-en aux Chœurs... Fidèle à votre réputation et à celle de votre terrible chef, Dirk De Moor, vous avez chanté avec conviction, confiance et volonté. Dès le premier mouvement (même si le premier « Herr » était trop court) vous avez impressionné l'auditeur par cette force de frappe qui est la vôtre, par vos crescendos bien réalisés, par votre diction, votre rigueur rythmique dans vos interventions, bref, absolument impressionnant en effet. Bravo ... Le « Ruht wohl » était magnifique malgré le fait que je pense avoir pris un tempo un peu trop lent. Tous les chorals étaient également très beaux, particulièrement le « Wer hat dich so geschlagen » ! Bravo à toutes et à tous, vous chantez magnifiquement bien !

Je vous dois mes excuses pour le mauvais départ du « Lässest du diesen los »... j'ai été perturbé et distrait par je ne sais quoi et j'ai eu une hésitation... J'espère que la vidéo pourra m'éclairer et m'aider à comprendre. Désolé en tout cas !

Quoiqu'il en soit, c'était une étrange expérience de diriger un chœur avec juste en face de moi, un ressuscité et à ma gauche un futur ressuscité.

L'ÉOB a été très « pro » comme d'ab, avec une admiration particulière pour Marie Datcharry et Julius Stenzel.

Je ne peux terminer sans remercier du fond du cœur, votre infatigable chef, Dirk De Moor. Merci pour ce beau travail accompli chaque semaine avec patience et détermination. Merci Dirk pour cette merveilleuse collaboration. Succès dans vos prochains concerts. Afféctueusement, Jacques.



C'était un grand plaisir de chanter cette magnifique
œuvre avec vous. Plein d'énergie, des émotions,
de la musique et des voix qui restent dans
l'esprit et dans le cœur.

Markus Ennsthaler

Markus Ennsthaler

What a great pleasure to explore this beautiful
work with the European Union Choir, the EC
and the many great artists who brought
to life. Congratulations! Proficiant! Bravo!

Matthew Zadow

Matthew Zadow

Bravo Tutti!

Shadi Torbey

Un tout tout
grand
MERCI

Shadi Torbey

Thank you!

Teun Michiels

Stefaan De Moor

Teun Michiels

Stefaan De Moor

Bravo à tout le chœur et surtout aux
bells voix d'alto qui chantaient derrière
nous!

Alice Depret

Alice Depret

Belle merci à toute l'équipe
pour ce magnifique moment!

Quelle chance nous avons...

Amitiés,

Marie Datcharry

Marie Datcharry

Marie Datcharry

Quel magnifique moment
de chanter parmi vous, merci
à tous pour votre accueil
et à bientôt!

Chaleureusement,

Katarina Van Droogenbroeck

Katarina Van Droogenbroeck

4 ET 5 JUIN 2022 • SÉMINAIRE DE FORMATION MUSICALE – ANNULÉ

Le week-end de formation musicale résidentielle, prévu les 4 et 5 juin, correspondait au week-end prolongé de Pentecôte. Pour cette raison il y eut peu d'inscriptions de choristes, il a donc fallu l'annuler.

7 SEPTEMBRE 2022 • CONCERT DE GALA • CARMINA BURANA DE CARL ORFF

L'association sans but lucratif « asbl Medic » qui assure la promotion du Service Médical de la Défense a organisé un concert de gala le 7 septembre 2022 au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Au programme : Carmina Burana avec la Musique Royale des Guides et trois chœurs.

Lors de ce concert, le Chœur d'Arenberg et Les Chœurs de l'Union européenne, ont chanté successivement la Brabançonne, « Land of Hope



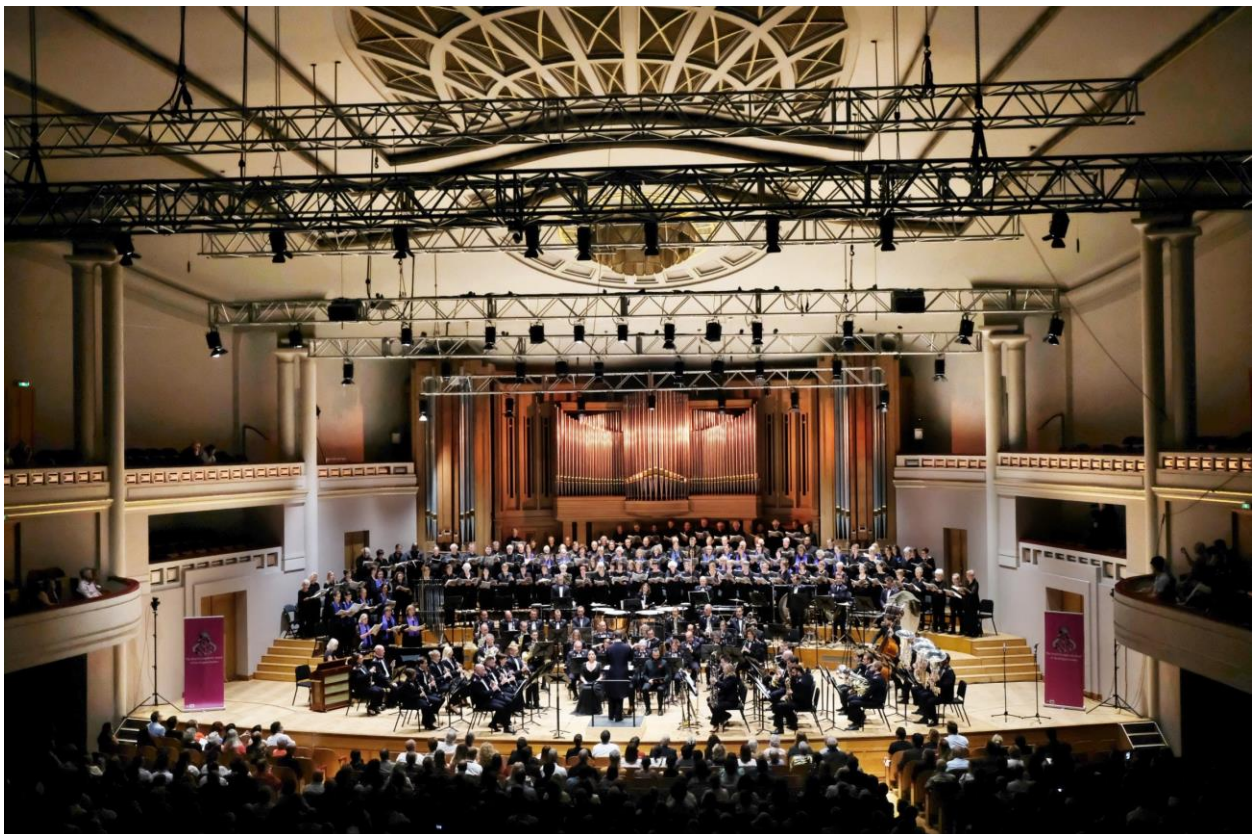
and Glory » d'Edward Elgar puis « Carmina Burana » de Carl Orff dans une transcription pour musique d'harmonie. Les solistes sont issus de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth : Graciela Morales, François Pardailhé et Halidou Nombre. Ils étaient accompagnés par la Musique Royale des Guides sous la direction d'Yves Segers.

Pour terminer le concert, la Musique Royale des Guides a encore joué la Marche du CIMM, la Marche du Service Médical et la Marche du 1^{er} Régiment de Guides.





Les solistes Graciela Morales, Halidou Nombre et François Pardailhé et le chef Yves Segers

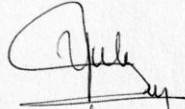


Le concert « Carmina Burana » avec la Musique Royale des Guides

Livre d'Or


*The Royal Music Chapel
of the Guides*

Merci pour la magnifique collaboration!
On se voit très bientôt pour un
deuxième succès à Koksijde!


BOZAR 07.09.22
Chef de Musique MusR Guides

Yves Segers


C'est un plaisir de participer
avec la magnifique corale de la U.E

merci, gracias
y
HASTA PRONTO!

Graciela Morales Vocalante

Graciela Morales

Quelle classe! vraiment magnifique de
se sentir porter par ce beau chœur.
C'est pour des moments comme ça que l'on
fait le métier. Merci.

Halidou Nombre


Halidou Nombre

Merci encore, quel magnifique concert ensemble
à très vite pour de nouvelles aventures ensemble

François Pardailhé


François Pardailhé

16 OCTOBRE 2022 • LOBGESANG DE MENDELSSOHN

Sunday
16 OCT.
2022
18:00

SAINT-SAËNS
CELLO CONCERTO
la min. op. 33
Marie HALLYNCK cello

MENDELSSOHN
LOBGESANG
SYMPHONIE-KANTATE op. 52

ENSEMBLE ORCHESTRAL DE BRUXELLES
CHOEURS DE L'UNION EUROPÉENNE
KOOR VAN DE EUROPESE UNIE
Dir. DE MOOR, dr.

DIR: JACQUES VANHERENTHALS

JULIE GEBHART, sop.
KATARINA VAN DROOGENBROECK, mezzo-sop.
MARKUS ENNSTHALLER, ten.
PIERRE BRUNELLO, organo

PALAIS des BEAUX-ARTS
PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN
RUE RAVENSTEINSTR. 23 - 1000 BRUXELLES

TICKETS: 42€ - 35€ - 25€ - 18€
WWW.BOZAR.BE / 02 507 82 00

be.brussels, 3, 27, Francophonie, AASAE

Concert d'Automne en partenariat avec l'Ensemble Orchestral de Bruxelles, le 16 octobre 2022 dans la salle Henri Le Bœuf du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Initialement programmé le 24 octobre 2020, ce concert a été reporté à cause du Covid-19.

En première partie, Marie Hallynck interprète le « Concerto en la mineur pour violoncelle » opus 33 de Camille Saint-Saëns.

Puis les Chœurs chantent « Lobgesang » de Mendelssohn avec l'Ensemble Orchestral de Bruxelles sous la direction de Jacques Vanherenthals. Les solistes sont Julie Gebhart, soprano, Katarina Van Droogenbroeck, mezzo-soprano et Markus Ennsthaller, ténor.

Ce concert a rencontré un vif succès, avec près de mille auditeurs conquis.





Concert « Lobgesang » au Palais des Beaux-Arts



*Les solistes Julie Gebhart, Katarina Van Droogenbroek et Markus Ennstaller,
le chef de chœur Dirk De Moor et le dirigeant Jacques Vanherenthals*

Livre d'Or

Merci pour ce beau moment et pour la magnifique musique!
Et pour la bonne humeur toujours présente, ça fait chaud au
cœur! Merci! Katarina Van Droogenbroeck.

Katarina Van
Droogenbroeck

Magnifique Chœur! Je ressens beaucoup de plaisir à chanter avec
cette belle équipe. Je vous souhaite bonne continuation, en
espérant que nos chemins se recroisent! Julie Gebhart

Julie Gebhart

Vielen Dank für die tolle Gelegenheit und
das schöne Konzert. Es ist immer eine Freude mit
euch zu musizieren. Toi toi toi!

Markus Ennsthaller
C'est bon d'entendre ces motifs par chœur!
C'est toujours un plaisir de jouer en votre
compagnie - A très vite! Mes sincères
salutations à tous!

Markus Ennsthaller

Pierre Brunello,
organiste

Vous m'avez enchantée!

Quelle œuvre, quelle maîtrise! Un vrai bonheur...

Marie Halle

Marie Hallynck,
violoncelle

Cher Dirk, chers choristes, chers amis et amies.

Les critiques fusent de toutes parts pour notre performance, parce que c'en est une, dimanche dernier au Palais des beaux arts. Ce fut une pluie d'éloges, une véritable averse! Le chœur a eu cette magnificence, cette majestuosité, cette plénitude demandées par Mendelssohn pour glorifier le kigneur. Tout y était présent à travers le travail minutieux d'harlozer de Dirk.

Puissance d'abord, ça c'est peut-être ce qui a été le plus facile (encore qu'à 61 choristes il fallait cette puissance, ce volume et rendre de son dans "Ich harrete des Herrn" ou encore dans le choral, très homogène - Vous avez également respecté les belles nuances "piano subito" ci et là, Bravi à tutti. Dois-je parler de la justesse et de l'ensemble rythmique proches de la perfection. Vous avez tenu tête aux trombones, trompettes et cors dans les tutti à en couper le souffle de nombreux auditeurs. Marie Halljuch et son mari Alchiddin Dürainoglu étaient si d'émotion après le concert. Je ne prends que cet exemple car ils sont tous deux de grands interprètes difficiles à satisfaire mais il y en a eu tant et tant d'autres.

Les grandes orgues, tenues de mains (et de pieds) de maître par mon grand ami Pierre Brunello, mais pensées, imaginées et écrites par Mendelssohn, ajoutaient cette grandeur de magnificence à cette oeuvre splendide.

Le 16.10.2022

solistes ont été unanimement congratulés et salués par de nombreux
vrais professionnels. Martine Haeghe me disait longuement au téléphone
bien elle avait apprécié les trois solistes chanteurs, disant que Julie Cybalant
n'a été de mieux en mieux, c'est la grande classe, voix très noble comme sa
sœur; que les deux voix des sopranos se mariaient bien entre elles; qu'elle aimait
encore le style et le timbre du ténor même, disait-elle, s'il est encore jeune et
il doit encore acquies de la puissance, et m'a également dit toute son admiration
pour les chœurs, "voilà une œuvre qui leur va vraiment bien!".
Quant à la première partie, je pense que vous avez été nombreux - ses - à pouvoir
écouter... Marie Hallguth a tout des grands violoncellistes même si son jeu
la reconnaissance médiatique internationale elle n'est pas aussi connue qu'un
friseur, Yo Yo Ma ou Mavisly. Elle n'en est pas moins au même niveau avec en
plus, à mon avis, cette profondeur d'âme aux côtés d'une simplicité, d'une
authenticité si touchantes dans sa personnalité, les chaleureux applaudissements
qu'elle a reçus étaient plus que mérités. Une grande, très grande dame!
Maintenant, pour terminer, un immense merci à votre chef bien et tant aimé, notre cher Dirk!
Pour une étroite collaboration pour fêter nos 28 ans d'existence en même temps
à peu près le même nombre d'années d'amitié, de respect et d'estime mutuels.
Un grand merci à Dirk pour ta constance dans ton travail, ta persévérance à travers les
nombreux moments de découragement que tu es toujours surmontés avec ténacité.

Merci, merci, merci!

Duf, j'oubliais presque l'orchestre, mon EOB chéri qui ne serait pas ce qu'il est
devenu sans l'énergie inébranlable de mon ami de toujours Eric Demersmaeker,
Merci et bravo à tous nos musiciens, musiciennes qui se sont investis dans l'étude de
cette difficile, très difficile œuvre. S'ils n'avaient pas travaillé chez eux, dans
leur studio, les traits virtuoses qui imposent Mendelssohn, en particulier aux cordes,
nous n'aurions pas pu réaliser cet exploit avec seulement deux répétitions et une
général, surtout avec une dizaine de jeunes recrues. Merci aussi à Anne-Catherine
Rabrique qui a réalisé ce beau programme et bravo à Laura Landrin qui
a présenté le concert avec tant de spontanéité. Je pense cette fois que je
n'ai oublié personne. Bonnes répétitions pour le Saint-Saëns.

Bises à toutes et tous. Amitiés Jacques Aie... Si j'ai oublié ma
petite sœur cadette tant aimée qui a bossé comme par deux pour réaliser et mener à bien ce
concert, Dieu soit, et surtout moi, combien elle a passé des nuits d'insomnies et des journées où se
cotoyaient le chaud et le froid pour résoudre tous les problèmes inhérents à l'organisation d'un
tel événement, entre autres avec Boris! Alors, bravo et merci à votre chère présidente pour tout
le boulot qu'elle a assuré et bravo aussi aux membres du CA pour leur grande efficacité.

Jacques

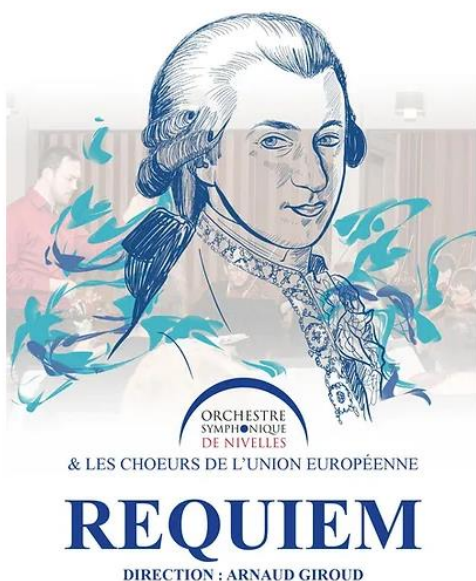
17 NOVEMBRE 2022 • CONCERT CARMINA BURANA DE CARL ORFF

La commune de Coxyde entretient depuis 15 ans une relation de parrainage avec la Musique Royale des Guides. A l'occasion de cet anniversaire, la Musique Royale des Guides présente « Carmina Burana » de Carl Orff, en collaboration avec la Chorale Beauvarlet de Koksijde, Les Chœurs de l'Union européenne, la Chorale d'Arenberg et trois solistes de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, dans l'église Notre-Dame des Dunes à Coxyde. Le programme du concert est identique à celui du concert du 7 septembre à Bruxelles. Ce concert a obtenu un franc succès devant une église pleine.



Notre-Dame des Dunes à Coxyde

4 DÉCEMBRE 2022 • REQUIEM DE MOZART



Les Chœurs sont invités à chanter le « Requiem » de Mozart à la Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles, le 4 décembre 2022. Ils sont accompagnés par l'Orchestre Symphonique de Nivelles sous la direction d'Arnaud Giroud. Les solistes sont Céline Rémy, soprano, Marie-Laure Coenjaerts, alto, Sébastien Romignon Ercolini, ténor et Bruno Silva Resende, basse.

En première partie l'orchestre joue l'Ouverture de la « Flûte enchantée » et le Concerto pour clarinette de Mozart. La soliste clarinettiste est Bethsabée Hatzfeld.

La Collégiale fait salle comble et l'accueil du public est enthousiaste.



« Requiem » de Mozart à la Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles

Livre d'Or

Quel plaisir de vous retrouver dans ce magnifique programme qui vous va si bien!!!

Longue vie à vous!

Je vous embrasse affectueusement,
Marie-Laure

Marie-Laure Coenjaerts

"Je cherche des moles qui s'aiment..." disait Mozart. Je ne se doutait peut-être pas que, quelques siècles après son passage, un chœur rempli de personnes qui aiment la musique ferait revivre son art avec brio! Merci pour votre accueil et votre générosité!

Mélanie Remy

Céline Remy

Céline Remy

Toutes les heures s'envolent!

Accompagné par vous, la mix est libre.

Vivez les meilleures fois...

Sébastien Romignon Ercolini

Sébastien Romignon Ercolini

C'EST UN GRAND PLAISIR DE VOUS RETROUVER SUR UNE SI BELLE MUSIQUE! JE VOUS FELICITE ET ESPERE VOUS REVOIR BIENTÔT!

MUSICALEMENT VOTRE,

Bruno Resende

Bruno Silva Resende

Quel plaisir de vous retrouver!! Merci infiniment pour ces souvenirs qui seront gravés dans ma mémoire toute ma vie
Et bravo pour votre travail et votre passion!

Arnaud Giroud

Arnaud Giroud

6 DÉCEMBRE 2022 • FUNÉRAILLES DE LIONEL LE GUERN

Le dimanche 27 novembre 2022, nous apprenons le décès de Lionel Le Guern (F). Il était fonctionnaire en activité à la Commission européenne. Il avait rejoint les Chœurs de l'Union européenne en 1999, peu après être venu de France à Bruxelles. Il a rejoint le Conseil d'Administration des Chœurs en 2021. C'était un ténor talentueux et très assidu. Nous le regrettons et son sourire nous manquera toujours.

La messe des funérailles de Lionel fut célébrée le 6 décembre à l'église Sainte-Anne à Auderghem. De nombreux membres des Chœurs ainsi que des autres formations chorales dont il faisait partie sont venus rehausser la cérémonie par leurs chants. Ils ont ainsi interprété de larges extraits du « Requiem » de Fauré, œuvre chère au cœur de Lionel.

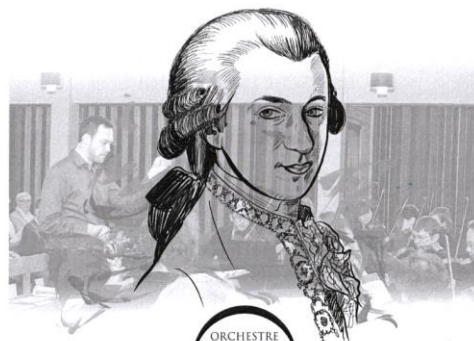


Église Sainte-Anne à Auderghem

11 DÉCEMBRE 2022 • REQUIEM DE MOZART

À l'invitation de l'Association Femmes d'Europe, les Chœurs chantent le « Requiem » de Mozart dans l'église Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles, le dimanche 11 décembre 2022. Ils sont accompagnés par l'Orchestre symphonique de Nivelles sous la direction d'Arnaud Giroud. Les solistes et le programme des œuvres sont les mêmes que lors du concert du 4 décembre à Nivelles.

Les bénéfices sont alloués aux projets humanitaires de l'Association Femmes d'Europe.



ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE NIVELLES
& LES CHOEURS DE L'UNION EUROPÉENNE
REQUIEM
DE WOLFGANG AMADEUS MOZART
DIRECTION : ARNAUD GIROUD



Sous le Haut Patronage de Mariya Gabriel,
Commissaire Européenne,
Présidente d'Honneur de l'Association Femmes d'Europe

DIMANCHE 11/12/2022 – 16H
EGLISE SAINT-JACQUES-SUR-COUDENBERG
PLACE ROYALE, BRUXELLES

PROGRAMME

OUVERTURE DE « LA FLÛTE ENCHANTÉE » K620
CONCERTO POUR CLARINETTE K622
Soliste : Bethsabée Hatzfeld
REQUIEM K626
Solistes : Céline Rêmy, Marie-Laure Coenjaerts,
Sébastien Romignon Ercolini, Bruno Silva Resende

RÉSERVATIONS & INFOS

PREMIUM - 35€
STANDARD - 25€
www.assocfemmesdurope.eu
HUN@assocfemmesdurope.eu

Les bénéfices seront alloués aux projets humanitaires de l'Association.



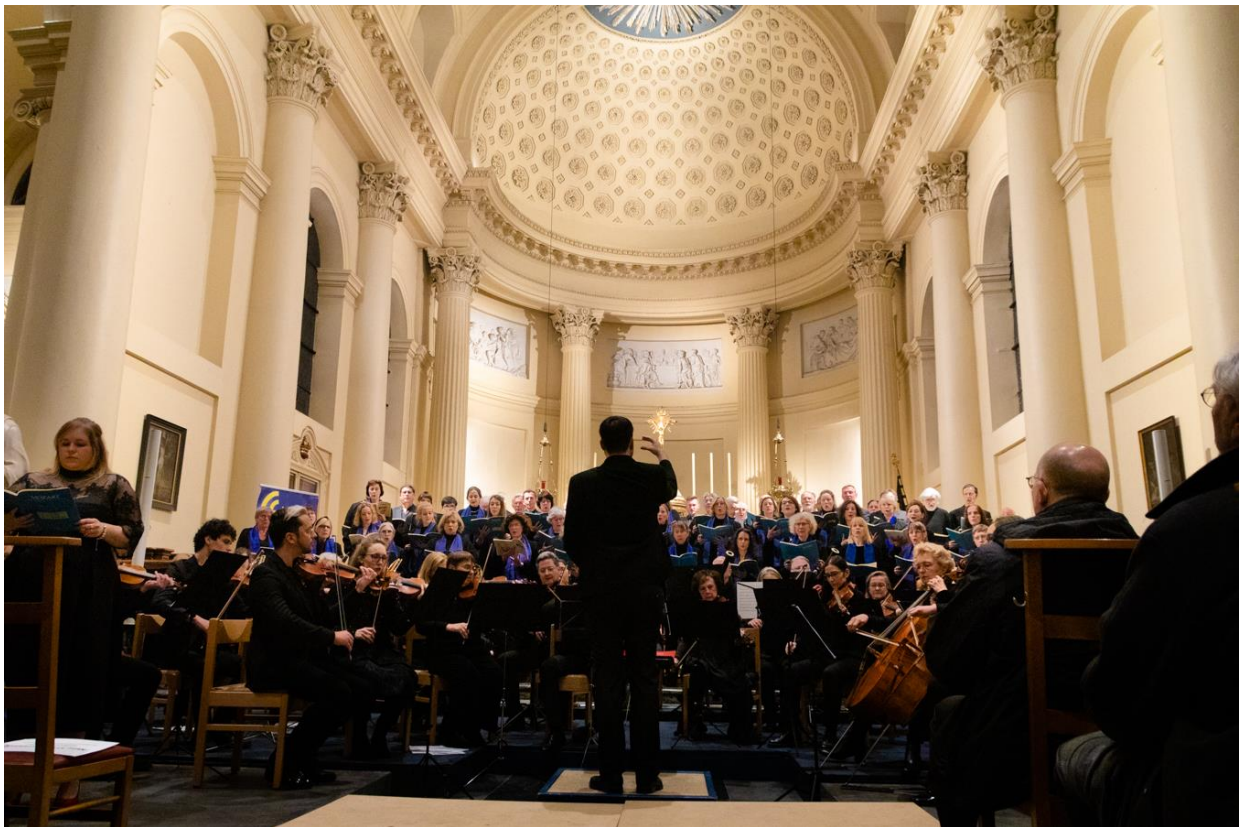
Éditeur responsable : Association Les Femmes d'Europe - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



« Requiem » de Mozart à Saint-Jacques sur Coudenberg



Concerto pour clarinette : Bethsabée Hatzfeld



Concert « Requiem » de Mozart à Saint-Jacques sur Coudenberg



Les solistes Céline Rémy, Marie-Laure Coenjaerts, Sébastien Romignon Ercolini et Bruno Silva Resende



« Requiem » de Mozart

AGENDA DES ACTIVITÉS 2023

- **11 et 12 février 2023**
Séminaire annuel de formation musicale à Chaityfontaine. Préparation du concert de Printemps.
- **25 mars 2023**
Concert de Printemps – « Requiem » de Fauré et « Requiem » de Saint-Saëns avec l'Ensemble Orchestral de Bruxelles sous la direction de Dirk De Moor.
Conservatoire Royal de Musique de Bruxelles
- **29 avril 2023**
Concert de Gala – « Requiem » de Mozart sous la direction de Dirk De Moor. Piano : Lionel Bams et solistes des Chœurs.
Temple Amon Rê de Bruxelles
- **14 et 15 octobre 2023**
Carmina Burana avec l'Arenbergkoor
Orchestre Diamond Symphony
Centre culturel de Heist-op-den-Berg
- **9 décembre 2023**
Concert d'Automne :
 - 1) Concerto n°5 « L'Empereur » de Beethoven
Abdel Rahman El Bacha, piano
Direction : Jacques Vanherenthals
 - 2) « Die esrte Walpurgisnacht » de Mendelssohn
Direction : Dirk De Moor.Ensemble Orchestral de Bruxelles
Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

CONCLUSIONS

Après la pandémie Covid-19 les activités ont pu reprendre en 2022. Le calendrier des concerts a été particulièrement chargé du fait que beaucoup de performances prévues les deux années précédentes ont été reportées.

Les Chœurs de l'Union européenne poursuivent leur progression artistique sous la direction de Dirk De Moor.

La situation financière de l'association est saine.

Nous tenons à remercier les institutions publiques et privées qui, par leur précieux soutien financier, nous ont permis de préparer les concerts. Qu'il s'agisse de formations professionnelles de la culture ou d'acteurs non professionnels – comme les Chœurs -, les moyens publics (subsidés) et privés (mécénat) sont incontournables et indispensables pour l'exercice de leur activité artistique.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration remercie d'une part, les choristes pour leur investissement permanent en vue d'améliorer sans cesse la qualité de nos prestations mais également ceux qui, par leur implication dans les aspects organisationnels contribuent à la réussite de nos projets ; la participation d'un maximum de membres de notre association à des degrés divers est en effet indispensable.

Notre reconnaissance toute particulière à nos pianistes accompagnateurs Lionel Bams et Nina Sené !

Enfin, le Conseil d'Administration souhaite, une fois de plus, exprimer sa reconnaissance et sa profonde gratitude pour le travail énorme réalisé par Dirk De Moor, directeur artistique des Chœurs depuis plus de 30 ans. Le niveau exceptionnel de performance atteint aujourd'hui par les Chœurs est le fruit d'une sélection vocale de qualité, d'un enthousiasme inébranlable, de sa connaissance approfondie de la musique, de sa maîtrise de la voix, de son expérience du chant et de la direction chorale mis à la disposition des Chœurs de l'Union européenne.



CHOEURS DE L'UNION EUROPEENNE.COO

« CHOEURS DE L'UNION EUROPÉENNE »

En abrégé « CUE »

Association Internationale sans But Lucratif
Avenue de la Gazelle 63
à Uccle (1180 Bruxelles)

Immatriculée au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0408.292.497

CONSTITUTION :

Les statuts ont été approuvés par arrêté royal du onze septembre mil neuf cent soixante et un, publié au Moniteur Belge du quatre octobre suivant et dont les statuts ont été publiés au Moniteur belge du vingt-trois novembre mil neuf cent soixante ;

DERNIERE MODIFICATION DES STATUTS :

- par décision de l'assemblée générale du vingt-sept septembre deux mille un, publiée aux annexes du Moniteur Belge du trois octobre deux mil deux suivant sous le numéro 019017
- par acte de Maître Gérard INDEKEU, Notaire associé à Bruxelles, en date du vingt-quatre septembre deux mil huit, en cours de publication aux annexes du Moniteur Belge ;

TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS

24 septembre 2008

Titre I^{er} – Dénomination, Siège, Objet, Durée

Article 1

L'association, anciennement nommée « Les Chœurs des Communautés européennes » prend pour dénomination « Chœurs de l'Union européenne » ou sa traduction dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, et en abrégé « CUE ».

Cette association est régie par la loi du vingt-cinq octobre mil neuf cent dix-neuf, modifiée par les lois du six décembre mil neuf cent cinquante-quatre, du trente juin deux mille et du deux mai deux mil deux.

Article 2

Le siège social de l'association est fixé dans une commune de la Région de Bruxelles-Capitale et actuellement avenue de la Gazelle, 63 à Uccle (1180 Bruxelles), dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit désigné par l'assemblée générale.

Article 3

L'association a pour objet l'étude et l'exécution d'œuvres musicales et l'organisation de manifestations musicales publiques, de promouvoir et de développer la pratique du chant choral.

Elle peut également prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'association se donne pour objectif de promouvoir l'idéal européen à chaque occasion qui lui sera présentée.

Elle est habilitée à accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet social et notamment, à acquérir tous biens meubles ou immeubles et à conclure toute convention, tant avec des organismes publics ou privés qu'avec des personnes physiques.

Article 4

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle est régie par les présents statuts et pour ce qui n'y est pas prévu, par les lois en vigueur.

Titre II - Membres adhérents, membres effectifs, membres d'honneur

Article 5

Le nombre des membres effectifs est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Article 6

Sont membres adhérents les choristes qui ont réussi l'épreuve d'admission dans les Chœurs de l'Union européenne, à savoir l'audition devant le jury.

Sont également membres adhérents les personnes qui ne désirent pas être choristes mais qui soutiennent financièrement l'association par le paiement d'un montant égal ou supérieur à la cotisation en vigueur.

Sont membres effectifs les personnes qui sont admises en cette qualité par le conseil d'administration sur base d'une demande écrite qui lui sera adressée. Le conseil d'administration prend sa décision sur base des critères suivants : être membre adhérent depuis quinze (15) mois accomplis et être en ordre de cotisation.

Sont membres d'honneur ceux auxquels le conseil d'administration désire conférer cette qualité. Devient membre d'honneur la personne qui, sollicitée à ce titre par le conseil d'administration, y a répondu favorablement.

Article 7

Perd la qualité de membre :

- 1) tout membre qui aura adressé sa lettre de démission au conseil d'administration ;
- 2) tout membre qui ne paie pas les cotisations qui lui incombent dans les trente jours suivant un rappel par courrier ;
- 3) tout membre adhérent ayant la qualité de choriste dans les Chœurs de l'Union européenne qui ne répondrait plus aux critères définis par le règlement d'ordre intérieur ;
- 4) tout membre effectif exclu par décision de l'assemblée générale.

Les membres démissionnaires, exclus ou sortants, ainsi que les héritiers et ayant-droits, n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer de comptes ni faire apposer de scellés.

Article 8

Pour tout engagement pris par l'AISBL, la responsabilité financière de chaque membre effectif est strictement limitée au montant de sa cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année, pour l'année suivante, par l'assemblée générale.

La participation à l'Assemblée Générale d'un membre effectif est conditionnée par le paiement de sa cotisation annuelle, au plus tard à la fin du premier mois de l'exercice social.

Titre III - Administration

Article 9

L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant au minimum trois membres et neuf membres au plus.

Les candidats administrateurs sont issus des membres effectifs âgés de plus de vingt-cinq (25) ans, en ordre de cotisation.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable et sont en tout temps révocables par elle.

Le mandat des administrateurs est gratuit.

Le Conseil d'Administration doit être composé d'une majorité de membres effectifs ayant la qualité de choriste dans les Chœurs de l'Union européenne.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur suite à un décès ou à une démission, un administrateur pourra être désigné par le conseil d'administration et poursuivra le mandat de son prédécesseur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui devra confirmer ce mandat.

Article 10

Le conseil d'administration élit chaque année, parmi ses membres, un Président, un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier. Ces fonctions ne sont pas cumulables. En cas d'absence du Président et du Vice-président, la présidence du conseil est assurée par le plus ancien des autres administrateurs présents.

Article 11

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des votants, la voix du Président de séance étant, en cas de partage, prépondérante.

Elles sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le Président et par le Secrétaire et inscrites dans un registre spécial. Les extraits à en fournir, en justice ou ailleurs, sont certifiés par le Président ou par deux administrateurs.

Chaque membre du conseil d'administration a le droit de se faire représenter par un autre administrateur qui ne peut disposer de plus de deux mandats.

Article 12

Le conseil d'administration établit le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Il nomme et révoque les membres du personnel de l'association et fixe leurs attributions et rémunérations. Cependant la procédure de révocation du Directeur musical est soumise à une consultation de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut notamment, au nom de l'association, faire et recevoir tout dépôt et en exiger ou donner quittance, acquérir, échanger ou aliéner tant à titre onéreux qu'à titre gratuit ainsi que prendre et céder à bail, même pour plus de 9 ans, tous biens meubles et immeubles et recevoir tous subsides et subventions privés ou officiels, accepter et recevoir tous legs et donations, consentir et conclure tous contrats, marchés et entreprises, contracter tous emprunts, avec ou sans garantie, consentir et accepter tous subrogations et cautionnements, accepter toutes hypothèques, tous gages et nantissements, consentir ou renoncer à tous droits réels, donner main levée de toutes inscriptions hypothécaires, transcriptions, oppositions ou saisies, tant avant qu'après paiement, compromettre et transiger sur tous intérêts sociaux. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi et les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Article 13

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association ainsi que la représentation de celle-ci à une ou plusieurs personnes administrateurs ou non.

Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à tout mandataire de son choix.

Article 14

Pour tous les actes autres que ceux qui relèvent de la gestion journalière ou des pouvoirs spéciaux, il ne pourra y avoir d'engagement sans approbation du conseil d'administration. Tous les actes devront être revêtus de la signature conjointe de deux administrateurs.

Tout contrat conclu entre l'association et un partenaire sera :

- approuvé par le conseil d'administration lors d'une de ses réunions et acté au procès-verbal de réunion ; si l'objet du contrat concerne une prestation musicale des Chœurs de l'Union européenne, l'accord du Directeur musical constitue une condition nécessaire à l'approbation de ce contrat par le conseil d'administration ;
- signé par deux administrateurs, dont un exerce une des fonctions visées à l'article 10.

Les pièces justificatives de dépenses non relatives aux charges salariales seront visées par deux administrateurs.

Titre IV - Assemblée Générale

Article 15

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle est composée de tous les membres effectifs.

Sont de la compétence de l'assemblée générale :

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- la décharge à octroyer aux administrateurs,
- l'approbation du budget et des comptes,
- la dissolution volontaire de l'association,
- l'exclusion d'un membre,
- toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration,
- tous les cas où les statuts l'exigent.

Article 16

Il est tenu au moins une assemblée générale chaque année au plus tard le trente juin. L'assemblée générale doit être réunie lorsqu'au moins un cinquième (1/5^{ème}) des membres effectifs le demande et devra se tenir dans un délai maximum de trente jours.

Les convocations sont faites par courrier postal, ordinaire ou recommandé, ou par courrier électronique adressé à chaque membre effectif, quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale. Les convocations sont signées au nom du conseil d'administration, par le Président ou par deux administrateurs. Ces convocations contiennent l'ordre du jour.

L'ordre du jour comporte obligatoirement les points suivants :

- rapport d'activités du conseil d'administration,
- approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre précédent et du budget de l'exercice annuel en cours,
- décharge des administrateurs.

Les comptes et le budget sont joints aux convocations.

Si l'ordre du jour comporte la nomination d'administrateurs, les convocations indiqueront les nom, prénoms, profession et domicile des candidats dont la nomination est soumise au vote de l'assemblée générale.

Article 17

L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration, ou à défaut par le Vice-président ou par le plus ancien des autres administrateurs présents.

Le Secrétaire du conseil d'administration est le Secrétaire de l'assemblée générale; en son absence, le Président désigne le secrétaire parmi les administrateurs présents.

Article 18

Chaque membre effectif en ordre de cotisation pour l'année en cours a le droit d'assister et de participer à l'assemblée générale, soit en personne, soit par l'intermédiaire de tout mandataire de son choix, membre effectif lui-même.

Les présences et mandats sont contrôlés par deux personnes : un administrateur et un membre effectif.

Les mandats nominatifs devront leur être soumis par le mandaté en personne qui ne pourra présenter plus d'un mandat.

Les membres adhérents et les membres d'honneur peuvent être invités à l'assemblée générale sans droit de vote.

Les votes seront dépouillés par deux personnes : un administrateur et un membre effectif.

Article 19

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts. En cas de parité des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts que si les modifications proposées sont spécialement indiquées dans les convocations et si l'assemblée générale réunit les deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers (2/3) des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion sera convoquée dans un délai de plus de quinze jours après la tenue de la première réunion et il pourra y être délibéré valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés aux conditions de majorité en voix indiquées ci-après.

La modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, elle ne sera valable que si elle est adoptée à la majorité des quatre cinquièmes (4/5^{èmes}) des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale.

Article 20

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux, signés par le Président de séance et par le Secrétaire, ainsi que par des membres qui le demandent et inscrits dans un registre spécial. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres effectifs peuvent demander d'en prendre connaissance ou d'en prendre copie, sans déplacement du registre.

Les extraits à en produire, en justice ou ailleurs, sont signés par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs. Ces extraits sont délivrés à tout membre effectif qui en fait la demande.

Titre V - Budgets et Comptes - Patrimoine

Article 21

L'exercice social débute le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trésorier préparera un bilan et le compte de résultats pour l'exercice écoulé. Le trésorier rédigera également un budget pour l'exercice suivant. Approuvé par le conseil d'administration, il sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Article 22

L'association pourra posséder, soit en jouissance, soit en propriété, tous biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet en vue duquel elle est constituée.

Titre VI - Dissolution et liquidation

Article 23

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si la proposition de dissolution est spécialement indiquée dans les convocations et si l'assemblée générale réunit les deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers (2/3) des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion sera convoquée dans un délai de plus de quinze jours après la tenue de la première et il pourra y être délibéré valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La dissolution de l'association ne sera valable que si elle est adoptée à la majorité des quatre cinquièmes (4/5^{èmes}) des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale.

Article 24

L'assemblée générale désignera, dans la même décision, un ou deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Article 25

Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, à quelque moment et pour quelque cause qu'elle se produise, l'assemblée générale détermine l'affectation de l'actif social net restant après acquittement des dettes et apurement des charges. Cette affectation doit se rapprocher autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Article 26

En complément à ce qui précède, tout ce qui n'est pas envisagé par les statuts sera régi par la loi du 25 octobre 1919, telle que modifiée.

POUR COODINATION CONFORME

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Le Conseil d'administration, réuni en sa séance du 7/02/2019, a adopté le règlement suivant, qui annule et remplace les règlements antérieurs.

1) Objet du règlement d'ordre intérieur.

La participation aux activités des Chœurs implique l'adhésion au présent règlement.

Le règlement d'ordre intérieur a pour objet d'établir les règles permettant de créer une ambiance harmonieuse au sein des Chœurs, afin que chaque membre puisse accomplir un travail de haute qualité musicale dans des conditions optimales. Il contient également les informations utiles au fonctionnement général des Chœurs en décrivant les habitudes, us et coutumes qui se sont établis au fil du temps.

2) Recrutement/Admission.

Le recrutement et l'admission se basent sur une audition. Le candidat-choriste se présente à une répétition et s'inscrit auprès du directeur artistique à une des sessions d'examen régulièrement organisées.

Il ne peut participer aux concerts qu'après réussite à l'examen d'admission.

Lors de cette audition, il sera demandé au candidat-choriste :

- de chanter des vocalises accompagnées au piano ;
- une lecture à vue (solfège) ;
- une lecture d'une œuvre figurant au répertoire des Chœurs.

Cet examen se déroule en présence du directeur artistique, de la présidente et/ou d'au moins un membre du conseil d'administration. Ceux-ci décident de l'admission, de la mise à l'essai ou de la non-admission du candidat sur proposition du directeur artistique. Celui-ci décide du pupitre du candidat-choriste. Le directeur artistique peut changer un choriste de pupitre à tout moment s'il juge la chose nécessaire.

Le directeur artistique, en accord avec le CA, peut faire repasser une audition à un choriste à tout moment s'il juge que la qualité vocale de ce choriste n'atteint plus le niveau requis. Cette audition se passe en présence du directeur artistique, de la présidente et / ou d'au moins un membre du CA.

Au terme de cette audition, le jury (directeur artistique et membres du CA présents à l'audition) prendra les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 7 des statuts.

En cas d'attitude défavorable ou d'action pouvant nuire à la réputation et à la qualité des Chœurs, le conseil d'administration, en accord avec le directeur artistique, prendra, après entretien avec la personne concernée, les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 7 des statuts.

3) Présences aux répétitions et concerts.

Les choristes sont tenus **d'assister à toutes les répétitions et concerts. Chaque absence devra être motivée et adressée au responsable de pupitre** qui pourra la transmettre au directeur artistique. En cas d'absence d'un chef de pupitre, celui-ci prévendra un membre du conseil d'administration.

Le responsable de pupitre (8 pupitres: S₁, S₂, A₁, A₂, T₁, T₂, Bar, B) est désigné par le conseil d'administration sur proposition du directeur artistique. Il est la personne de référence entre le directeur artistique et le chœur. Il sera procédé à un relevé des présences des choristes à chaque répétition.

Une à deux fois par saison musicale, selon le besoin, une réunion d'évaluation des présences sera tenue. Seront présents à cette réunion : la présidente ou un membre du CA, le directeur artistique et les responsables de pupitre. Ceux qui ne répondraient pas aux critères de présence minimum (50% par saison musicale) se verront adresser une lettre de rappel. Si cette lettre reste sans effet, le conseil d'administration se verra dans l'obligation de prendre les mesures adéquates.

Le conseil d'administration, en accord avec le directeur artistique, se réserve le droit d'exclure d'un concert tout choriste qui n'aurait pas participé régulièrement aux répétitions préparatoires.

Le conseil d'administration engageant les Chœurs auprès des organisateurs de concerts, sur la base d'un effectif bien précis, **doit pouvoir compter sur la présence de chacun de ses membres. Les absences nuisent à la réputation et à la qualité des Chœurs.**

Chaque choriste s'inscrit pour les différentes activités selon les modalités fixées par le directeur artistique et s'engage à **respecter sa signature ou son inscription** par sa présence effective.

4) Répétitions / Horaires

- Les répétitions ont lieu en la chapelle de l'Ecole Royale Militaire (ERM), rue Hobbema, 8 à B-1000 Bruxelles.

La saison de répétitions se déroule de mi-août à mi-juillet :

- TUTTI : le **jeudi** de 20h00 à 22h00.
- Pupitres séparés : le **lundi** de 20h00 à 22h00, ou tutti suivant les circonstances du calendrier.

- Les choristes sont tenus de prendre connaissance des feuilles de communication fournies par le directeur artistique et qui sont également disponibles sur le site internet des Chœurs.

- Les choristes sont instamment priés d'arriver 10 minutes avant le début de la répétition.
- Pendant les répétitions, le silence et la concentration s'imposent.
- Les choristes sont priés de ne pas utiliser d'appareils mobiles, même en mode silencieux.
- En cas de retard aux répétitions, entrer en toute discrétion.
- Chaque choriste veillera à se munir à chaque répétition des partitions en cours d'étude et toujours de sa farde bleue.
- Des répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu sur décision du directeur artistique et du conseil d'administration.
- Chaque choriste est invité à travailler individuellement pour acquérir la plus grande connaissance des œuvres étudiées et pour compléter les répétitions hebdomadaires.

5) L'engagement pour la promotion des concerts

Le choriste s'engage à participer activement à la promotion des concerts organisés par les CUE, notamment à la diffusion d'affiches et flyers et à la vente des cartes d'entrée aux concerts. Ceci est indispensable pour assurer au mieux la réussite financière et artistique des concerts.

6) Concerts.

- La tenue officielle des Chœurs est fixée comme suit :
 - Pour les dames : tenue noire habillée, longue (au minimum mi-mollet et, **de préférence, jupe ou robe**), manches longues (au minimum trois quart), chaussures et bas noirs, foulard bleu européen (en vente auprès de la responsable).
 - Pour les hommes : tenue noire intégrale habillée (pantalon classique noir, chemise noire, chaussettes et chaussures noires) et, exceptionnellement, smoking noir, nœud papillon noir, chemise blanche, chaussettes noires et chaussures noires.
 - Chaque choriste doit être en possession de la partition chant-piano dans l'édition vendue au sein des Chœurs et d'une farde « bleu européen » à 4 anneaux pour les photocopies.
- Il est obligatoire d'indiquer ses noms et coordonnées dans la partition et dans la farde bleue.
- Lors des concerts, chaque choriste respectera les consignes du directeur artistique. Celui-ci attribue notamment à chaque choriste la place qu'il occupera sur la scène. Un quart d'heure avant l'entrée en scène, les choristes s'alignent pour leur mise en place.
 - Le choriste reconnaît aux Chœurs de l'Union européenne le droit d'enregistrer et/ou de filmer ou photographier les concerts ou les répétitions et de diffuser et/ou exploiter ces enregistrements, films ou photos.
- Le choriste cède aux Chœurs de l'Union européenne son droit à l'image et à l'enregistrement.

7) AISBL (association internationale sans but lucratif)

- Les statuts de l'association sont disponibles sur <http://www.ejustice.just.fgov.be> (Moniteur belge) ainsi que dans la partie « Membres » du site internet des Chœurs : <http://www.eusing.eu> (mot de passe à demander au webmaster).
- Tout choriste ayant réussi son audition devient automatiquement membre-adhérent de l'association. Tout membre-adhérent nouvellement engagé **doit acquitter sa cotisation dans le mois de son admission dans les Chœurs.**
- Tout membre devra s'acquitter de la cotisation annuelle dans le courant du mois de janvier après y avoir été invité.
- Tout membre-adhérent depuis 15 mois accomplis et en ordre de cotisation peut devenir membre-effectif en adressant une demande écrite au conseil d'administration.
- Seuls les membres-effectifs ont droit de vote à l'Assemblée Générale (article 5 des statuts).

8) Divers

- La limite d'âge du choriste est fixée à 70 ans. Le conseil d'administration, après consultation du directeur artistique, peut déroger au cas par cas à cette règle.
- Il existe un fonds social. Ce fonds, géré par le ou la trésorier(ère), sert notamment à aider tout choriste ayant des difficultés financières relatives aux activités des Chœurs. Les actions engagées sont strictement confidentielles.
- Le directeur artistique peut, en accord avec le conseil d'administration et si besoin est, faire appel à des choristes extérieurs. Le conseil d'administration fixe les modalités de leur participation.
- Chaque choriste est invité à participer activement à la vie des Chœurs, non seulement par sa régularité aux répétitions, mais également par l'aide qu'il peut apporter de différentes manières : remise en ordre du local à la fin de la répétition, remise en ordre à la fin des concerts, recrutement de nouveaux choristes, mécénat...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



loterie
nationale

BIEN PLUS QUE JOUER

